

L'ECHO DU PAYS.

INDUSTRIE, PROSPERITE ET PROGRES.

Vol. 4. Village Debartzch, Jeudi 26 Mai 1836. No. 13.

MELANGES.

LE POETE AMOUREUX.

— Bon soir, mon cher Alain. — Bon soir.
— Et ta nouvelle comédie ?
— Ah ! mon ami, qu'elle est jolie !
— Je le crois. Et... peut-on la voir ?
— A peine je la vois moi-même.
— J'espère, au moins, un des premiers.
— Etre admis... — Oui, très-volontiers.
Si tu savais combien je l'aime !
— Tu n'en es donc pas mécontent ?
— Je serais peu difficile.
— Mais tu l'es ordinairement.
— C'est qu'elle a tout. — De l'enjouement ?
— Oh ! beaucoup. — Je m'en doute, un style
Naturel ! — Un style charmant.
— De l'intérêt ? — Assurément.
— Fort bien. Sans doute un peu d'intrigue ?
— Oh ! non. — Tant pis. — Tant mieux, vraiment.
Cela déplaît, cela fatigue.
— Enfin, tu la verras. — Son nom ?
— Chloé. — Ta comédie ? — Eh ! non.
Ma maîtresse. — Ah ! quelle folie !
Tu me parlais de tes amours ;
Je parlais de ta comédie.
— Ah ! mon ami, depuis huit jours,
Combien ma muse est refroidie !
— Tu la verras se ranimer.
Aime, Alain : je te le répète,
Aime, un poète doit aimer.
— Quand on aime, on n'est plus poète.

ELIE ET TOBIAS.

HISTOIRE ALLEMANDE DE 1516.

LE BAPTEME.

C'est grande fête dans Stuttgart, la ville capitale du duché de Wurtemberg, fête pour l'église, fête pour le peuple, régal cette fois dans le même sentiment : car il s'agit de religion. Elie, second fils du rabbin Tobias, le plus riche et le plus important des juifs de la ville, abandonne en ce jour le culte juïque pour la religion chrétienne ; il a fait depuis deux ans la maison paternelle et, accueilli dans le palais ducal, il a été instruit aux vertus du christianisme par les ordres les plus éminents. Pègre lui-même s'est fait un devoir d'ajouter le secours de sa parole aux leçons des prédicateurs. D'abord le jeune Israélite a été initié par les docteurs de la ville.

Hermann, fils du duc Ulrich, est venu lui-même entendre sa logique douce et persuasive, et de ce jour, il s'est montré plus soumis ; enfin il a été mandé le baptême, et cette conversion éclatante est d'un si haut prix aux yeux de la cour, que le duc de Wurtemberg a voulu être le parrain du converti dont la marraine n'est autre que la noble princesse.

Ces détails sont répétés par cent bouches dans la foule qui les accueille avec une joie tumultueuse. Mais tout à coup il se fait un mouvement extraordinaire : une troupe de gens d'armes, refoulant le peuple le long des maisons, se range en double haie dans toute la longueur des rues qui conduisent du palais à la cathédrale, et les curieux, laissant la place vide, se pressent derrière les soldats pour voir le cortège qui va passer.

Chevaliers, comtes et barons, vêtus de velours, chargés de riches fourrures ; dames à toques élégantes, à manteaux brodés d'or et de pierres, s'avancent, coquets dans leur maintien, vains de leur parure somptueuse comme pour une cérémonie profane. A la tête du cortège est Elie, entre le duc et la princesse ; à sa vue, l'air retentit de bruyantes acclamations. L'attitude du souverain du Wurtemberg est fière et insolente : c'est à peine s'il a un coup d'œil pour son peuple. Aussi n'est-ce pas sur lui que se fixent les regards de la multitude ; le héros de la journée, c'est Elie, le jeune juif de dix-neuf ans, le plus beau de ces hommes de cour avec sa robe blanche retenue par une ceinture bleue, et portant sur sa poitrine le cercle de drap jaune, marque distinctive de la religion qu'il est sur le point d'abandonner. Ses cheveux noirs flottent au vent, son maintien est modeste et assuré, sa physionomie expressive et mobile ; ses traits quoique fortement prononcés, sont empreints d'une douceur presque enfantine et respirent une ineffable espérance. Mais si parfois ses yeux s'animent quand il les lève vers le ciel, il y a alors sur son front qui se plisse, sur son pâle visage qui se colore, la révélation fugitive d'un grand caractère ou d'une grande passion. De l'un et de l'autre peut-être !

Durant le cortège est arrivé au parvis de la cathédrale : l'évêque, entouré de ses diacres et de ses prêtres, est venu jusqu'à la grande porte pour recevoir les nobles hôtes qui apportent une âme à Dieu, et dont voix aussi entonnent un hymne d'allégresse et d'actions de grâces. Durant le chant sacré, la cour s'est placée dans les stalles du chœur, Christine et le duc, plus près du sanctuaire, sur deux sièges élevés surmontés d'un dais magnifique ; à leurs pieds est Elie, mais séparé d'eux par une balustrade : le converti n'est pas encore chrétien, et il ne doit pas s'asseoir encore à côté des adorateurs du Christ. Toutes les portes s'ouvrent avec fracas, et la foule se précipite, si pressée, si émerveillée de cette pompe solennelle qui éblouit tous les yeux et saisit toutes les âmes, que nul ne remarque un juif qui se glisse, qui se fait petit, qui rampe pour pénétrer, lui aussi dans l'église chrétienne ; arrivé au milieu d'un des bas côtés, l'enfant d'Israël se

trouvait dans un coin obscur, protégé par l'ombre d'un pilier, mais plus encore par la curiosité qui tient tous les regards dirigés vers le chœur.

A un signe de l'évêque, Ulrich et Christine quittent leurs trônes, prennent par la main le néophyte et vont s'agenouiller avec lui aux marches de l'autel. Elie est calme et résolu. La prière cesse avant d'être achevée, à ce dernier moment, de la faiblesse, de l'hésitation ; maintenant elle est rassurée, et elle bénit Dieu. Etrangère à tout sentiment d'hypocrisie mondaine, elle voit du bonheur dans l'avenir pour cette âme nouvellement ouverte aux consolantes vérités de la religion : elle est plus belle encore exaltée par la conviction et la foi.

— C'est de mon plein gré, répond le néophyte à l'évêque qui l'interroge ; oui, c'est de ma pleine et entière volonté que je demande à recevoir l'eau régénératrice du baptême ; c'est de mon plein gré que je vous prie de me faire chrétien.

Après ces paroles prononcées hautement, Elie fait le signe de la croix, et sur une nouvelle interrogation du prêtre.

— Oui, répond-il d'une voix ferme et animée par l'enthousiasme ; oui, je maudis les juifs dont j'ai partagé l'erreur, je les maudis et à tout jamais je me sépare d'eux, car je veux être chrétien.

A peine a-t-il cessé de parler, qu'un cri s'élève d'un des bas côtés de la nef, cri étouffé aussitôt et qu'une sourde rumeur circule dans le temple, c'est un juif, se dit-on avec horreur, qui a profané le saint lieu en y mettant le pied, et qui blasphème la Nouvelle loi de bouche en bouche. L'excès de l'indignation à peine contenue par le respect, et arrive jusqu'à l'évêque qui, sans y prendre garde, continue avec calme la cérémonie sainte.

Quant au converti, après avoir rendu grâces à Dieu, il a laissé tomber son regard sur sa marraine, et ce regard semblait dire : « Mes vœux contents de moi ? » Christine lui a répondu, par une larme, il a compris cette éloquent réponse, et, plein de force, il attend le moment où il jettera à l'oubli son nom d'Israélite pour en recevoir un nouveau imposé par le prêtre, donne par Christine. Elle n'a rien entendu, ni le cri du juif, ni le tumulte qu'il a causé.

Cependant le blasphémateur, baillonné et saisi par quatre bras vigoureux, est traîné, malgré ses efforts, devant le portail de la cathédrale, et là, jeté à la foule qui hurle de joie à l'aspect de la victime qui lui est livrée. Il est pourtant digne d'intérêt et de pitié, le jeune adorateur de la loi de

Mais le peuple s'est rué sur lui, et lui crachant au visage, le couvrant de boue, déchirant sa robe, lacerant ses chairs, vociférant : gloire à Dieu ! à chaque coup, à chaque blessure qui saigne, il emporte par la place ses membres meurtris dont chaque racine retient un lambeau, et ne lui laisse un souffle de vie que pour le faire souffrir plus longtemps. Au milieu de ce long et horrible supplice, le martyr du judaïsme oppose à ses bourreaux un front résigné ; il tombe palissant de douleur, ses lèvres se violent, ses yeux roulent sanglants dans leurs orbites, mais tant que la voix lui reste, il invoque le culte de Moïse, cette religion qu'il a sucée avec le lait maternel, il maudit les chrétiens qui l'ont ravi un frère. La foule rugit, exaspérée par ce courage dans un enfant ; il faut étouffer ses faibles cris de louanges et de malédiction : un furieux saisissant un couteau qu'on apporte, l'enfonce dans la poitrine de Benjamin, et à plusieurs reprises retourne le fer dans la blessure, disant avec un ricane ment féroce : « Crieras-tu encore ? »

Durant cette scène de carnage, Elie a reçu le nom d'Albert, l'évêque lui a donné un certificat de baptême ; la main du saint prêtre a enlevé de sa poitrine le cercle de drap jaune et l'a remplacé par un petit écusson de fer blanc marqué d'une croix et d'un C, première lettre de son titre nouveau ; Elie est chrétien ! Il reçoit le baiser de paix de l'évêque, d'Ulrich, de Christine et des principaux aînés de la cour ; une musique guerrière ébranle la voûte sacrée et domine les cris de la multitude au-dehors, et la grande porte de la cathédrale roule ses vantaux gothiques sur ses larges gonds pour livrer passage au brillant cortège qui l'évêque en tête, rentre dans le château ducal où de nouvelles fêtes ont été préparées en son honneur.

LE TRIBUNAL DE FAMILLE.

Comme dans toutes les villes d'Allemagne, à

cette époque, les juifs, à Stuttgart, avaient été relégués dans un quartier à part, espèce de colonie fangeuse et obscure, à côté de la riche et brillante métropole ; sur la rive gauche de la petite rivière du Nesen, le long de rues étroites et tortueuses où un chrétien ne s'aventurerait que pressé par le besoin d'argent, s'élevaient de grandes maisons noires, avec quelques rares ouvertures, en forme de fenêtres hautes et étroites. Ce quartier séparé du reste de la ville par des portes qui s'ouvraient et se fermaient à heures fixes, n'était guère fréquenté que vers le milieu du jour, heure à laquelle les enfants d'Israël sortaient de chez eux pour vaquer aux soins de leur négoce.

Du long temps le couvre-feu a sonné ; les portes du quartier des juifs sont fermées à double tour, les rues sont désertes, et l'on entend au loin aboyer les chiens qu'on lâche le soir contre ceux qui s'attardent ; tous les feux, toutes les lumières sont éteintes dans les maisons, car des édits sévères et rendus à plusieurs reprises font défense aux juifs d'en garder chez eux après l'heure du couvre-feu.

Le soir du jour où commence cette histoire, la rigueur des édits a été bravée par une famille israélite qui se trouve réunie dans une vaste salle basse qu'éclairait une lampe et le feu brûlant dans l'âtre ; mais une cloison délabrée sépare la salle d'un étroit et long corridor qui s'étend de plain pied avec la rue sur toute la largeur de la maison des deux côtés de la porte d'entrée, et suffit pour empêcher la clarté de pénétrer au-dehors. L'intérieur de l'appartement répond à l'extérieur triste et sombre de la demeure juive ; les murs enfumés n'ont ni teinte ni ornements. Quant au mobilier ça et là, quelques chaises en partie dépaillées ; trois ou quatre escabeaux en bois brut, une immense cheminée toute nue, portant pour toute décoration un sablier à marquer les heures ; devant la cheminée, au milieu de l'appartement une table grossière, et près de la table, un grand fauteuil garni de cuir à demi-usé. En somme un asile misérable, tel que les juifs de ce temps se plaisaient à le donner à la partie de leurs habitations ouvertes aux chrétiens. Cette maison, c'est celle du plus riche des juifs de Stuttgart ; cette famille, c'est celle du rabbin Tobias.

Assis dans l'antique fauteuil, le vieux juif est abîmé dans un morne désespoir. Long-temps il espère que son second fils reculerait devant son crime, et lorsque, dans ce jour à jamais docté, une affreuse certitude s'est dressée à ses yeux évidente, irrévocable, il s'est livré dans un cœur un rude combat de la colère contre la tendresse ; mais au moment où nous sommes, la victoire vindicative. Maintenant, le rabbin est en proie de rage et d'indignation, il est tout juif. Il a subi plus d'une persécution, cet homme ; au jour'hui il a vu l'apostasie de son fils ; mais plus sa religion souffre de mépris et d'opprobre, plus il l'aime, plus il s'y rattache par conviction et par enthousiasme de persécution.

Dans un des lits de campagne de Tobias, Sarah gémit pale et amaigrie par le chagrin bien plus que par la fièvre qui la dévore. La pauvre mère a aussi déploré l'aveuglement d'Elie, elle aussi a maudit les chrétiens qui le retenaient loin d'elle ; mais elle a pleuré, faible femme qu'elle est et sa douleur de mère a été plus forte que sa colère de juive. Près du lit, Isaac, son aîné, tient la lampe, tandis que sa fille Esther lui aide doucement à soulever sa tête pour prendre une potion bienfaisante qu'elle-même porte aux lèvres de la malade. Les deux jeunes gens n'osent parler, et échangent des regards pleins d'inquiétude, car, comme si ce n'était pas assez pour eux de malheur, leur frère Benjamin ne revient pas, et depuis longtemps l'heure du retour est passée. Sarah pense aussi à Benjamin, le fils de sa vieillesse.

En ce moment, des pas retentissent dans la rue déserte, et bientôt après on frappe doucement à la porte.

— C'est Elie !

Tel est le cri qu'Isaac n'a pu retenir ; Esther répète plus bas, stupéfaite et terrifiée : « C'est Elie ! » Et Sarah ne peut répondre à cette exclamation que par un gémissement sourd et prolongé.

Quand à Tobias, il n'a rien dit ; ses traits se sont contractés avec fureur. Sa fille s'avance d'un pas lent, mais ferme ; il est pâle, mais ses yeux, animés d'une sorte de ferveur, se baissent pas devant les regards foudroyants de son père ; il arrive ainsi jusqu'au milieu de la salle. Pas un mot n'est prononcé. C'est une longue minute que cette minute de silence !

Soudain Tobias saisit un escabeau, et s'élance pour frapper ; mais par un mouvement plus rapide que la pensée, Esther et Isaac se précipitent entre le vieillard et leur frère qu'ils protègent de leurs corps.

— Laissez-le, laissez-le ! s'écrie le vieux juif, ce que je fais est juste ; c'est Dieu qui conduit mon bras ! Et se débarrassant de leurs étreintes, renversant sa fille qui roule à ses pieds, repoussant son fils d'une main, il va de l'autre briser la tête d'Elie, lorsqu'une voix suppliante se fait entendre :

— Tobias, dit Sarah, si tu le tués, je mourrai du même coup.

A cet accent plaintif, le rabbin laisse malgré lui tomber sa colère, et va se rasseoir, tout tremblant encore de fureur. — Tu le veux, Sarah, dit-il ; eh bien ! je ne le tuerai pas, pour ne point abattre du même coup la tendre mère et l'enfant ingrat. Et vous, ajoutez-vous d'une voix sombre et farouche, adorateur du Christ, traître à la loi de Moïse, que venez-vous chercher parmi les juifs fidèles ?

Albert a été calme devant la colère paternelle ; et devant le coup qui le menaçait ; c'est aussi avec calme qu'il répond :

— Je demande à être entendu avant d'être condamné. Je ne sortirai pas d'ici que vous n'ayez consenti à m'écouter.

— Ecoutez-le, mon père, s'écrièrent à la fois Isaac et sa sœur.

— Ecoutez-le, murmure la mère. Il n'est peut-être pas si coupable...

— Merci, ma mère ! merci mon frère ! et toi aussi, ma sœur, merci !

— Il n'y a plus ici pour vous ni frère ni mère... vous êtes un étranger ici, entendez-vous, réplique avec feu le vieil israélite ; mais j'y consens : expliquez-vous, puisque vous croyez pouvoir justifier votre crime. Nous sommes vos juges, nous vous jugerons avec impartialité ; mais une fois votre défense entendue, fils d'Amalec, l'esprit de Dieu vous condamnera par ma bouche.

Alors c'est un majestueux spectacle que celui offert par cette famille s'élevant en tribunal, par un père, un frère, une sœur, se constituant juges d'un fils et d'un frère qui n'a pour appui véritable qu'une femme accablée par la malédiction.

Le rabbin considère Albert avec indifférence ; pour lui, c'est un accusé comme un autre. Cependant ses gestes brusques, ses traits animés révèlent par moment une fureur qu'il s'efforce de réprimer, et qui contraste avec la gravité du ministère qu'il veut de se donner. Isaac s'est placé à côté de son père, sa sœur, appuyée sur le fauteuil du rabbin, porte ses regards timides de l'accusé à Tobias, et de temps en temps aussi vers le lit d'où Sarah, triomphant pour un instant de l'énergie du mal par l'énergie de la tendresse, va prêter l'oreille attentive au récit de son fils, pour y chercher une excuse, une raison de l'absoudre ; car, après tout c'est son enfant. Sur les figures du père et de la sœur, il y a une douce dignité, mais plus encore le désir de trouver Albert innocent. Malgré leur horreur pour son nouveau nom de chrétien, ce chrétien est leur frère : ils le blâment sans doute, mais ils l'aiment et le plaignent. Le coupable reste debout.

Scène majestueuse, entourée d'un éloquent silence, dans ce vaste et sombre appartement, à peine éclairé par la faible lumière d'une lampe de nuit qui se projette, pâle, sur ces cinq physionomies animées d'impressions si diverses et si profondes !

— Je ne dirai que la vérité, dit Albert ; la religion que j'ai adoptée aujourd'hui hait aussi le mensonge, et d'ailleurs, il n'y a que la récitation des événements et de ses pensées qui puissent faire une fausseté. Je ne veux pas me faire une gloire de ma conversion ; ce que je veux, c'est que vous me plaigiez, quoique coupable à vos yeux ; ce que je veux surtout, c'est que vous ne me mandiez pas : car c'est une si terrible parole que celle prononcée par un père qui maudit son enfant c'est un supplice si intolérable que l'incertitude dont la fin peut être une malédiction, que j'ai mieux aimé venir devant vous m'exposer à cette malédiction, si j'ai à l'entendre, que d'avoir à la craindre toujours.

— Vous vous rappelez, poursuivit-il, qu'il y a deux ans, à l'heure de la fermeture de nos portes, j'arrivai ici conduisant une femme, une chrétienne, que je n'avais pas voulu laisser exposée à la pluie qui tombait par torrents ; vous approuvâtes ma conduite, et vous la reçûtes avec cordialité. Vous n'avez pas oublié non plus que, loin de témoigner la moindre répugnance quand elle apprit qu'elle se trouvait au milieu de pauvres juifs, elle se montra affable et bienveillante. Après avoir séché ses vêtements et remercié ses hôtes, elle s'éloigna, mais elle m'avait remercié plus vivement que vous tous pour le léger service que je lui avais rendu, et en me remerciant son œil brillait d'un feu si pur, ses traits étaient si gracieux !... Elle partit.

— Je la vis, depuis, elle me parla de conversion : je demandai du temps pour me décider.

— Quand je me trouvai seul face à face avec ce mot qui renfermait la renonciation à toutes mes espérances d'enfant, à l'amour de mes parents, à mes croyances qui, longtemps ébranlées, se révélaient en moi plus fortes et plus ardentes ; quand je vis, à la suite de cette adoption d'un autre culte, une malédiction suspendue sur ma tête, je me sentis coupable ; et je fermai les yeux, saisi d'épouvante à cette apparition de l'avenir. Tous les sentiments de la nature et de la foi entrèrent en combat dans mon âme. La lutte fut longue et rude, et qui ne l'a point subie n'en peut comprendre les tortures. Si vous saviez ce que j'ai souffert ! Je m'étonne de n'être pas mort à force de douleur et de honte.

— Sans rien promettre, j'avais consenti à écouter les leçons des prêtres chrétiens, et si quelques-fois, au milieu de leurs discours éloquents, un remords me rendait préoccupé, un regard de la princesse faisait fuir les remords ; et puis quand les prêtres étaient partis, la leçon continuait. Que la morale du Christ était belle et douce, enseignée par elle ! Comme elle la rendait consolante et sublimait, sa foi de chrétienne ! A ceux qui vous disent que ce sont des promesses de richesses et d'honneurs qui m'ont rendu parjure à ma croyance première, répondez hardiment : « Vous mentez. » A d'autres qui croient que les prêtres m'ont enveloppé de leurs sophismes, dites encore : « Vous mentez ! » Car c'est elle qui a tout fait. Je suis chrétien parce qu'elle est chrétienne, et aussi parce qu'il est impossible de croire qu'une religion puisse être fautive et mauvaise, qui compte parmi ses croyances une femme comme Christine. Peut-être adoucira-t-elle votre colère en vous avouant que je suis toujours Elie, juif par la foi, chrétien par la nom ; mais alors vous me mépriserez à bon droit, car je serais un lâche et un

infâme, mentant à vous et à ma conscience, et de vous, le mépris est la seule chose que je ne consente pas à accepter.

— Et quand le jour arriva de répondre aux prêtres qui me demandaient si je voulais recevoir le baptême, ne devais-je donc pas croire que Dieu lui-même me poussait à ce dernier sacrifice, puisque je me sentis assez de courage pour vaincre mes irrésolutions, pour étouffer mes remords, pour oublier ce que je vous devais de reconnaissance, de respect et d'amour ? C'était l'ordre du ciel ; j'obéis et je dis : « Oui ! » Le reste, vous le savez.

— Avez-vous quelque chose à ajouter ? dit le rabbin d'une voix grave.

Il y a tout un air terrible et irrévocable dans ces paroles. Albert se sentit.

— Vous me demandez, répliqua-t-il avec une énergie qui touche au désespoir, vous me demandez si j'ai quelque chose à ajouter pour ma défense ? Eh ! mon Dieu, n'en ai-je donc pas dit assez pour vous faire comprendre que ma fuite, n'est pas mon ouvrage, mais l'œuvre d'un sentiment despotique.

Le malheureux Albert s'arrête haletant. Ses dernières paroles animées qu'elles en sont témoins, ont rencontré le même calme dans le vieil israélite, la même compassion méprisante dans son frère. Esther est plus surprise ; Sarah, plus douloureusement affectée, laisse éclater ses sanglots :

Tobias se lève, et va parler à son tour.

Mais trois coups frappés à la porte d'entrée viennent reporter les pensées de la famille vers un autre objet.

— Cette fois, c'est Benjamin, ce ne peut être que lui !

Le jugement n'est que reculé. Esther court à la porte, et Albert, qui s'est machinalement approché du lit, tombe dans les bras de sa mère qui l'embrasse et pleure sur lui.

L'espoir de la famille est encore une fois trompé. Ce sont quelques juifs, amis de Tobias, qui ont attendu cette heure avancée pour se rendre chez lui. Ils entrent, le front baissé, la consternation dans tous les traits.

— Qu'est-ce mes frères ? leur demanda vivement le rabbin ; ce jour est-il aussi pour vous un jour de deuil ? De quelle manière la main du Seigneur s'est-elle appesantie sur vous ?

— Ce n'est pas nous, vénérable Tobias, répond le plus vieux des nouveaux arrivés, c'est vous qu'elle a frappé deux fois en ce jour maudit dans tout Israël pour l'apostasie de l'un des nôtres...

ricorde m'aide à supporter ce nouveau malheur. Je suis préparé à tout. A quoi devons-nous nous attendre ?... C'est de Benjamin, mon cœur me le dit, que vous avez à me parler.

Les juifs font un signe affirmatif.

— Eh bien ! lui aussi a-t-il renié sa religion ?

— Rassurez-vous. Si le crime de l'un de vos enfants a répandu sur votre maison la honte et l'opprobre, le martyre de l'autre la couvre d'une gloire brillante et impérissable.

— Benjamin est un saint parmi nous. Il est mort en confessant la loi de Moïse, et maintenant il habite la Jérusalem céleste avec les anges et les bienheureux patriarches. Consolons-nous, mes frères : consolez-vous, femme d'Israël, car un martyr est sorti d'entre nous. Bénissons le Dieu qui frappe, puisqu'en frappant il exalte notre nom. A genoux, mes frères, et adorons Dieu !

Et tous se agenouillèrent et prièrent. Le vieux juif prononce à haute voix les paroles sacrées, et les autres les répètent après lui tout bas : prière touchante, interrompue par des soupirs et des sanglots !

Tobias se relève de sa prière avec un visage résigné. Sarah, qui a recouvré ses sens, mêle ses pleurs à ceux de sa fille ; Albert les contemple, muet et désespéré. Tous l'ont oublié ; la pensée de Benjamin occupe tous les esprits.

— Oui, continue le narrateur, oui, le noble enfant n'a pu contenir son indignation à l'aspect de son frère reniant la foi de sa famille ; et il a été tué, massacré, déchiré par les chrétiens... Gloire à Benjamin dans le ciel ! Malédiction sur le nouveau chrétien qui l'a tué !

Ces mots sont à peine prononcés, qu'Albert, abîmé de douleur, se jette à genoux, se traîne jusqu'aux pieds de Tobias, crie : « la mort ! mon père ! la mort ! par pitié, tuez-moi ! » A sa vue, un cri de surprise est sorti de la bouche des juifs. Tobias a saisi d'une main tremblante de rage le poignard qu'il porte toujours caché dans sa ceinture, comme ceux de sa nation, et va frapper le coupable qui râle à ses pieds, criant toujours : « Tuez-moi ! » Isaac ne veut plus protéger le meurtrier ; Esther n'a de force que pour pleurer Benjamin assassiné.

— Tobias, s'écrie la mère, Tobias, c'est ton sang, c'est mon sang à moi ! n'est-ce donc pas assez d'un pour aujourd'hui ?

Le vieillard hésite aux prières de sa compagne. — C'est deux morts pour une, continue-t-elle ; il y en aura trois, car moi aussi, Tobias, tu m'auras tuée.

Tuez-le ! lui crient ses amis, il n'est plus votre enfant, c'est un chrétien : c'est le meurtrier de votre fils !

Exaspéré par ces vociférations sanguinaires le rabbin menace de nouveau, le sang va couler... Mais Sarah, retrouvant dans son corps épuisé un reste d'énergie à l'aspect du fer qui brille sur la tête de son fils, se précipite hors du lit et s'attache au cou de son mari, arrêtant son bras prêt à frapper, repoussant du pied Elie, pour l'éloigner de son père. Tobias, presque sans voix, s'accroche

vous le poids de tant d'émotions, l'été en vain contre la maladie qui l'enlace et qui crie sans relâche :

— Va-t'en, Elie ! — Tobias épargne-le ! — Je le sauve, va-t'en. Elie ! je le veux, je t'en prie.

Albert s'est relevé machinalement mais il ne fit pas : il resta anéanti, sans force, sans volonté. Tobias, ne pouvant aller jusqu'à lui sans renverser Sarah et la fouler aux pieds, laisse tomber son poignard ; mais s'il ne peut atteindre le coupable, il y a du moins un châtiment au pouvoir de ce père irrité, il se dresse de toute sa hauteur, étendant les bras en signe de réprobation. C'est en vain que la pauvre mère, dont la force s'est usée dans cette lutte terrible, veut de ses faibles mains abaisser ses bras vengeurs :

— Je te maudis, renégat ! meurtrier de ton frère, je te maudis ! s'écrie le vieillard, grandi par la colère et d'une voix sonnante ; puisses-tu vivre, vivre d'innombrables années, en proie à la honte et à l'opprobre jusqu'au jour où le Seigneur viendra t'entraîner dans le feu éternel de la gehénne ! Va, je te maudis ! Dieu exauce les malédictions des pères !

Sarah, mourante, tombe dans les bras d'Isaac, qui la dépose sur son lit de souffrance ; Elie épuisé, s'enfuit. Long-temps il erre dans le quartier des juifs, courant comme un insensé, poursuivi par l'image sanglante de Benjamin déchiré en lambeaux, et pour comble d'horreur élève sa voix, croyant toujours entendre ces terribles paroles tintant à ses oreilles comme un glas funèbre au milieu de la nuit : « Je te maudis, renégat ! meurtrier de ton frère, je te maudis ! »

Enfin, le jour parait, et, le sang bue par la fièvre, il entre au palais où la fête vient de finir et où l'inquiétude avait été grande de sa disparition de la vieille, au milieu du bal qu'il avait quitté pour aller chercher une malédiction.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

A la séance de la chambre des députés du 9 avril, le rapport des pétitions relatives, les unes au rappel des membres proscrits de la famille Bonaparte, les autres à la translation des restes de Napoléon en France, a donné lieu à une longue et vive discussion. Ces dernières pétitions ont été renvoyées au conseil des ministres, quant à celles relatives au rappel de la famille Bonaparte, sur l'application de l'existence d'une loi de 1816 prononçant son banissement, il a été passé à l'ordre du jour.

ANGLETERRE.

Le Standard affirme que lord Palmerston est en train de négocier un traité de commerce avec le roi de Suède, au grand préjudice des Canadas. D'après ce traité, la moitié du commerce de ces colonies serait transportée dans le nord.

IRLANDE.

La statue de Guillaume III, qui s'élevait, à Dublin, au milieu du College Green, une des places les plus fréquentées de Dublin, a été renversée pendant la nuit, par l'explosion de la poudre. Les magistrats ont fait toutes les diligences pour découvrir les auteurs de cette dégradation, mais n'ont encore réussi par le résultat de leurs recherches.

Une lettre d'Athènes, du 25 mars, publiée dans la Gazette d'Augsbourg, dit que le roi Othon, a renoncé à ses droits éventuels à la succession au trône de Bavière, et a déposé l'acte de renonciation entre les mains de son père. Cette nouvelle a causé un grand plaisir parmi les Grecs.

La Gazette d'Augsbourg, rapporte ce qui suit de Rome, 26 mars : — La promotion de cardinaux annoncée pour cette époque est ajournée, et n'aura probablement pas lieu avant la fête de St-Pierre. Les affaires de Suisse ont absorbé l'attention du haut clergé ; mais on espère que les négociations déjà commencées seront couronnées de succès ; tous les actes du chef de l'Eglise ont été jusqu'à présent remarquables par leur esprit conciliatoire. Les voyageurs s'assemblent ici en grand nombre pour les fêtes de la semaine sainte.

ÉTATS-UNIS ET FRANCE.

Le message suivant a été adressé par le président au Congrès :

Washington, 10 mai 1836.

Au Sénat et à la Chambre des Représentants :

Le département de la Trésorerie a reçu la nouvelle que les quatre termes échus, d'après notre traité avec la France, ont été payés à l'agent des États-Unis. En vous communiquant ce nouveau succès satisfaisant de nos contestations avec la France, j'ai la conviction que les deux Chambres du Congrès s'uniront à moi dans le désir et l'espoir, déjà exprimés dans mes précédents messages, que le rétablissement des anciennes relations d'amitié entre les deux pays ne tardera pas à se réaliser. Je n'épargnerai ni mes efforts pour effacer le souvenir du malentendu qui a temporairement interrompu leurs relations accoutumées.

ANDREW JACKSON.

TEXAS.

On lit dans l'Abbeille de la Nouvelle-Orléans 3 mai : Une circulaire de M. Thomas, apportée en cette ville par le bateau à vapeur Levant, arrive hier au soir de Natchitoches, confirme la nouvelle de la victoire remportée par Houston sur les troupes mexicaines. Ce général, après avoir complètement battu la première division de l'armée ennemie, attaqua et défit la seconde, commandée par Santa Anna en personne.

Quartier Général de l'Armée Texienne.

23 avril 1836.

Nous recevons de Santa-Anna le 21 ; nous apprenons qu'il a avec un corps de 600 hommes de troupes, il avait sous ses ordres une armée de 1000 hommes et deux obusiers. Nous les a-

vous entièrement défaits, la moitié ayant été tuée et l'autre fait prisonnier. Santa-Anna lui-même et ses principaux officiers sont en notre pouvoir. L'histoire de la guerre n'offre rien qui puisse être comparé à cette victoire. Nous n'eûmes que 6 hommes de tués et 20 de blessés.

Le tems me manque pour donner tous les détails de la bataille. Je le ferai demain. J'en appelle encore à mes concitoyens. Ne nous arrêtons pas en si beau chemin ! Marchons devant et sachons triompher de ce qui reste de l'armée mexicaine ; et notre pays sera libre ! Notre mandat ne peut s'achever que lorsque l'œuvre sera complète.

Thomas Rusk, secrétaire de la guerre.

N. B. L'authenticité de cette circulaire est garantie par un certificat de l'adjudant-général Houston.

Un bruit a circulé dans la soirée, qu'une lettre du général Gaines, apportée par le même bateau, annonçant que Santa-Anna et les siens avaient été fusillés. Nous avons fait tous nos efforts pour nous assurer de la vérité du rapport, mais nous n'avons rien appris qui ait pu nous engager à confirmer la nouvelle.

Une lettre, datée du 20, écrite par Houston, commandant en chef de l'Armée texienne, parle du commencement de la bataille dont les particularités sont données sommairement dans la circulaire qui précède. La première affaire eut lieu dans la matinée du 20 ; alors on présupposait que les forces ennemies ne s'élevaient qu'à 800 hommes. Depuis, on a su qu'elles étaient de 1100, au-dessus de ce qui ont pu réussir à se sauver.

Le post-scriptum de la lettre de Houston se termine en disant que Santa-Anna était sur le champ de bataille ; et que le colonel Rusk (secrétaire de la guerre du Texas) avait combattu et s'était conduit au mieux des désirs du général Houston.

Le quatrième dimanche de carême, il y eut chapelle papale au Vatican. Avant la messe, le souverain pontife bénit dans la chambre des Pères la rose d'or, selon le rit introduit par Léon IX.

La bénédiction de la rose d'or est, comme on sait, une cérémonie instituée vers le milieu du quatorzième siècle par le pape Urbain V, qui, pour témoigner l'estime particulière qu'il portait à Jeanne, reine de Sicile, écrivit solennellement, le quatrième dimanche du carême une rose d'or qu'il fit remettre à cette princesse. Un décret de ce souverain pontife a établi cet usage à perpétuité. Cette bénédiction a lieu dans la chambre des Pères. Quand elle est finie, le pape se rend à la chapelle, la rose est déposée sur l'autel, où elle reste durant tout l'office. Après la messe, elle est envoyée par le pape à quelque prince ou à quelque église de la chrétienté.

FRANCE.

On nous communique les faits suivants sur le complot de Neuilly :

L'affaire connue sous le nom de complot de Neuilly et dans laquelle treize individus sont inculpés, sera plaidée à la cour d'assises de la Seine le 28 de ce mois.

Ce complot a été découvert le 26 juin dernier par des positions avaient été faites par les conjurés et qui, sur la recommandation d'un capitaine d'état-major auquel il était très-attaché, firent d'entrer dans la conspiration pour donner à l'autorité le moyen d'arrêter les conjurés.

Le but du complot était l'assassinat de sa majesté qu'on devait attendre sur la route de Neuilly. Le résultat de l'instruction que plusieurs fois les conjurés, dans le courant de juin dernier, se sont rendus à l'entrée des Champs-Élysées, armés de pistolets et de poignards pour assassiner le roi au moment où sa majesté sortait des Tuileries pour se rendre à sa résidence de Neuilly. Un jour l'un des conjurés, armé d'un poignard et muni d'une ceinture garnie d'armes et de munitions, s'avancant seul jusqu'àuprès de la voiture du roi, mais l'irrésolution de ses complices qui semblaient avoir peur le détermina à se retirer en saluant sa majesté.

Cette association criminelle avait adopté le plan d'une machine infernale pour attenter aux jours du roi. C'était un baril cerclé en fer qui devait être rempli de poudre et chargé de balles. Ce baril aurait été lancé dans la voiture du roi avec une meche enflammée pendant que les conjurés se seraient jetés sur les chevaux et auraient abattu les postillons à coups de bistolet. Un nommé Lafontaine, ancien garde royal, porteur d'eau, avait été choisi pour lancer le baril dans la voiture de sa majesté.

Cette dernière circonstance explique les causes de la surveillance exercée à cette époque par la police sur les tonneaux de porteurs d'eau qui circulaient dans les avenues de Neuilly.

Quatre conjurés furent arrêtés le 26 juin dans une maison rue Mauconseil n° 10. Dans la chambre où ils étaient réunis, on découvrit treize pistolets dont douze étaient chargés et amorcés, un fusil de munition, trois ceinturons, dont un garni d'un cartouchier plein de cartouches, six poignards, deux sabres, de la poudre, des balles, etc.

Plus tard la police vint à découvrir et à arrêter encore neuf conjurés. Plusieurs autres individus furent également arrêtés. Mais des ordonnances de non-lieu ont été rendues contre un certain nombre d'inculpés. Aujourd'hui l'accusation pèse sur treize individus, les nommes : Charles Chaveau, Gabriel Chaveau, veuve Rubert, Husson, Huillier, Combes, Delont, Dulac, Legitimate et Boireau. Ce dernier a paru devant la cour des pairs et a été condamné comme complice de Fieschi.

Le nommé Delont paraît être le vieux brocanteur que Fieschi a plusieurs fois signalé comme étant le chef de ce complot. Cet inculpé est âgé de 90 ans. Un autre vieillard, âgé de 85 ans, est aussi compromis, mais il n'y a pas eu charge suffisante contre lui, et il n'a pas été mis en accusation.

La femme du nommé Joly, fleur de coton, à Lille, vient d'accoucher à terme de quatre filles vivantes ; la première est née le 26 février à 11

heures du soir, les trois autres le 27, à 10 heures, 11 heures et midi.

On nous écrit de Munster en Westphalie, sous la date du 13 mars :

Je m'empresse de vous informer qu'on vient de faire dans nos environs une découverte de la plus haute importance. MM. Fies et Stanewald de Quedlinbourg, ont trouvé le moyen d'extraire, en douze heures, du sucre parfaitement pur et cristallisé, de la pulpe de betteraves, à raison de dix livres de sucre par cent livres de betteraves. Le secret de la découverte a été immédiatement acheté pour la somme de 20,000 fr. par M. Brokhoff, de Wisboud, à la condition de l'exploiter seulement dans les provinces du Rhin et de la Westphalie.

BAS-ORLÉANS.

QUÉBEC.

[CANADIEN.]

On dit avec assurance que M. RONALD MACDONALD, ci-devant l'instincteur des Souds-Muets va prendre sous peu la direction de la Gazette de Québec, (feuille française), et cela en qualité d'éditeur responsable. Nous ne serions pas surpris de voir la Gazette se libéraliser un peu ; ce sera une nouvelle phase dans sa révolution.

Sir George Gipps, M. et Mme. Elliot sont partis lundi soir pour aller visiter le Haut-Canada.

Sir Charles Grey doit partir sous peu pour aller visiter les États-Unis, et revenir ensuite à Montréal, où Lord Gosford les rencontrera. Le départ de son Excellence pour Montréal n'aura lieu que dans quelque temps.

L'année dernière nous avions dans le port de Québec, le 17 mai, 85 vaisseaux ; cette année à la même date nous n'en avons que 16. Il avait été expédié de la douane à la même date 18 vaisseaux, et cette année il n'y en a que 7.

Lundi dernier entre sept et huit heures du soir cette ville a été visitée par un ouragan terrible qui enleva les toitures des tours nos. 3 et 4 sur le chemin de St. Foi, renversa un hangar dans le faubourg St-Jean, et une partie de celui de M. Leysenrat, à la Basse-ville. On parle de plusieurs chaloupes qui ont chaviré, mais on n'a rien appris de précis. Ça été un bonheur que la rade fut vide de vaisseaux, car il en serait résulté des pertes et accidents sérieux tant la tempête fut forte et subite. Le vent fut suivi d'une forte on-dee de pluie accompagnée de tonnerre.

Quoique le tems ne soit pas aussi chaud depuis hier matin, qu'il avait été jusque là, il continue d'être favorable aux travaux des champs, qui se font avec une facilité et une rapidité peu ordinaires. Le cultivateur a conçu de flatteuses espérances.

Un bonf appartenant à M. Lévesque de l'Isle aux Oies, a pris l'épouvante ce matin au Marché St. Paul, et a emporté avec violence un homme à une grande distance sans lui faire aucun mal. Il a ensuite rencontré une femme d'un certain âge qui venait de se baigner, et qu'il a emporté avec lui.

MONTREAL.

DE LA MINERVE du 11.

Lundi dernier un canot en descendant une des branches de la rivière de la Petite-Nation chavira et quatre des hommes de l'embarcation périrent dans le sein des eaux. Leurs noms étaient Jérôme Marneau, Eustache Brisbois, Henry Aimond et Louis Chamberland. Leurs corps ont été retrouvés presque aussitôt.

L'ECHO DU PAYS.

VILLAGE DE BARTON

Jeudi 26 Mai, 1836.

Les dernières nouvelles de Londres sont du 14 Avril et celles de Liverpool du 15. Elles sont encore de peu d'importance.

Le parlement s'était réuni le 11. La considération du Bill des dixmes en Irlande était remise pour quelques jours.

Le 8 d'Avril on a fait sauter la statue equestre de Guillaume III érigée en 1701 à Dublin. Les auteurs de cet attentat sont restés inconnus. La commotion a été extrêmement grande et a brisé plusieurs vitres de la statue et de la statue elle-même pesait 1300 liv.

L'Empereur et l'Impératrice d'Autriche doivent être couronnés Roi et Reine de Prague au mois de Juin. Cette royale farce coûtera seulement 55,000 francs. Si elle doit être amusante ce sera pour d'autres que pour le peuple qui en paiera les frais.

(Extrait de la correspondance du Vindicator.)

Londres, 6 Avril 1836.

..... Nous attendons avec un grand hâte des papiers et des nouvelles touchant les procédés de la législature des deux Provinces, parce que la manière dont la Chambre des Communes recevra la motion de Mr Roebuck, le 29 du courant, sera considérablement influencée par les procédés des deux Assemblées Canadiennes. Il n'y a à présent qu'une voie ouverte aux Ministres—ils doivent abandonner la question du Conseil. Il est depuis longtemps évident pour les amis du Canada que rien au monde ne pourrait calmer l'agitation et l'excitation qui ont si longtemps préva-

lu dans les deux provinces. Les Ministres cependant pensent autrement—ils ont pensé que quelques réformes partielles satisfieraient le peuple et il ont été confirmés dans cette opinion erronée par les machinations des soutiens de vos oligarchies, locales ici, qui infestent continuellement les avenues de Downing Street. Des événements récents doivent avoir aidé à convaincre les ministres et la Chambre des Communes que les amis du Canada avaient raison—que rien autre chose qu'un remède radical ne peut être efficace.

Le parti Tory a essayé de produire l'impression que la Connexion entre la Colonie et la Mère-patrie serait en danger si l'on se rendait aux demandes de l'Assemblée. Étrange doctrine de penser que la connexion peut être mise en danger en rendant le peuple content et heureux. Cette Theorie est une des plus malheureuses de celles que professent les Torys par rapport aux Colonies. D'abord ils sont tous de montrer comment le conseil peut contribuer à la permanence de cette connexion.

Une grande preuve de l'intérêt que le Canada exerce sur l'esprit public est l'espace que le Chronicle a dernièrement donné à vos affaires. Hier il a donné la pétition en entier ; quelques jours auparavant le contre-poids des instructions. La promulgation de la pétition par un journal qui a environ 8000 abonnés vous rendra beaucoup de service. Aucun homme, quelque préjugé qu'il soit contre vos demandes, seulement parce que ce sont les demandes du peuple, ne peut quitter la lecture de cette pétition sans avoir secoué ses préjugés ; et j'apprends que cet admirable document a acquis à l'Assemblée les bonnes dispositions de plus d'une personne nullement bien disposée envers la majorité.

Je dois avoir mentionné ailleurs que, lorsqu'un certain parti objecte que la connexion entre la Colonie et la Mère patrie serait en danger si l'on rendait le conseil électif, on lui répond quelquefois : « Tant mieux ; laissons la Colonie faire elle-même ses changements ; nous aurons alors l'avantage d'accroître notre commerce sans les dépenses énormes de notre système colonial. » Je dois ajouter cependant que ce parti n'est pas considérable. Une opinion qui gagne du terrain c'est celle que la connexion entre les deux pays devrait être mise entièrement sur un nouveau pied, c'est à dire sur celui de non intervention, le plus avantageux à la Mère patrie, sans autre chose que le plus simple contrôle général de la part du gouvernement impérial. C'est une opinion suivant moi qu'un sage politique doit faire tout en son pouvoir pour établir et étendre.

La compagnie des Terres Anglo-Américaines n'est nullement satisfaite de la manière dont les affaires. A leur dernière assemblée, ils se sont plaints de l'état peu prospère de leur société. D'abord le peuple de ce pays ne souffrant pas de la disette, n'est pas aussi empressé d'émigrer que le désirerait la Compagnie. Ensuite lorsqu'ils émigrent, ces gens obstinés ne peuvent se persuader qu'il est mieux d'endurer six mois d'hiver que de se retirer dans un pays où l'hiver ne dure que six semaines.....

Sir George et Lady Gipps, Mr. Elliot, secrétaire de la commission et sa Dame sont arrivés le 16 à Montréal. Ils logent à l'Hôtel Rasco.

La guerre destructive que les Séminoles font aux Américains dans la Floride menace d'étendre plus loin ses ravages. D'autres sauvages sur plusieurs points des États-Unis, au nord, à l'ouest et au sud, montrent chaque jour des dispositions hostiles. On suppose que la guerre ouverte qu'ils paraissent disposés à engager est le fruit d'un dessein concerté d'avance entre eux. C'est la dernière lutte de la barbarie aux prises avec la civilisation. Malheureusement pour ces tristes restes des autochtones, ils y ont pensé trop tard. L'arbitrage d'un autre climat a déjà poussé des branches si vigoureuses et en si grand nombre que la plante indigène s'étiole chaque jour d'avantage pour périr bientôt.

—Une fouille qui se publie à Centerville, Michigan, dit qu'en 1832 ce lieu n'avait pas même un nom sur la carte. Au mois de Novembre de la même année, la première cabane fut élevée par deux hardis émigrants, qui y restèrent près d'un an avant d'y voir un troisième être humain. C'est aujourd'hui un village florissant qui, à en juger par la rapidité de son accroissement, mérite bientôt le nom de ville.

—La Chambre d'Assemblée de l'Etat de New-York a passé vingt-trois bills pour la construction de chemins à lisses dans cet état. La dépense que nécessiteront ces entreprises sera de plusieurs millions de piastres.

Nous aimons à citer des faits de cette nature, qui sont si communs chez vos voisins qu'ils les mentionnent à peine. Ils font voir toute la différence qui existe entre nos gouvernements respectifs et cet écart n'est certes pas à notre avantage.

tage. Qu'un voyageur en effet, n'aurait-il jamais entendu parler des États-Unis et du Canada, paroissons tout à coup dans un des États de l'union, après avoir visité les bords du St Laurent, il devra dire : « Là le gouvernement est égoïste et méchant, il est bienfaisant et dans l'intérêt du peuple. » Si la faction qui s'appelle Bretonne, rejette la comparaison entre le peuple américain et le Ba. Canada, parce que nous sommes Français et que nous n'avons pas le même degré d'éducation, grace encore au gouvernement et à son conseil obstructif, dont Peter Mc Gill est la tête, nous ne comparons que le-aux rives des lacs Ontario et Erie. Au nord est l'empire des Léopards, l'aigle américain protège de ses ailes la rive méridionale. Les deux peuples sont anglais, ils ont la même éducation, les mêmes mœurs, la même origine, parlent la même langue. Le climat, le sol ne diffèrent pas non plus. Ils ont les mêmes avantages naturels ; mais le système gouvernemental est différent. Ce seul fait semble mettre deux mille lieues entre deux peuples limitrophes. Sur la rive Américaine une population dense, des villes nombreuses, le pays tout coupé de canaux et de chemins à lisses, une agriculture florissante, de belles races de troupeaux, des manufactures de toutes sortes. Partout l'image du bonheur et de l'industrialité. Sur la rive anglaise une population compacte, pauvre et l'état de société qu'elle comporte. Le Conseil législatif ou obstructif ou quel qu'un du petit nombre d'hommes qui le soutiennent pourra dans quelque savante résolution ou dissertation assigner les causes de ce phénomène. Jusqu'à ce temps qui peut encore être éloigné, il nous permettront de les voir dans la différence de gouvernement. Là un gouvernement fait pour le peuple et par le peuple, un gouvernement ami du progrès qui regarde comme sa mission de lever ses gouvernés au niveau et même au dessus des autres peuples par l'industrie et l'éducation. Ici un gouvernement fait pour s'opposer aux justes droits du peuple et créé par un despote à douze cents lieues de nous ; un gouvernement qui s'est associé ce qu'il a pu trouver dans le pays de « vieillards malades » pour tenir le peuple dans l'ignorance et le plonger, s'il le peut, dans l'abrutissement ; un gouvernement dont la mission bien connue est de tenir ses gouvernés dans un état d'infériorité politique afin de pouvoir les exploiter plus à l'aise et plus longtemps. Si l'on nous demandait ce qui nous paraît préférable, des institutions monarchiques ou démocratiques, nous répondrions : regardez les États-Unis et les Canadas.

BIBLIOTHÈQUE MUTUELLE.

Une assemblée publique, convoquée à la porte des Églises de St Charles et de St Marc et par l'Echo du Pays et tenue à l'Hôtel-Bunker, vill. Deb : le 22 Mai 1839, le Dr Duvert fut unanimement élu Président et J. P. Boucher-Belleville Secrétaire.

Il fut résolu 1°. qu'une Bibliothèque mutuelle serait établie en ce village et pour ce village, la paroisse et les paroisses adjacentes qui voudraient s'y joindre.

2°. Que le prix de la souscription pour former le fonds serait de cinq chelins ou d'une valeur égale en un ou plusieurs volumes et ensuite de 2/6 annuellement ou de cette valeur payables pour la première fois au 1er Janvier 1837.

3°. Que le Capitaine l'achapelle, Messieurs Joachim Jacques et Fr : Hebert soient priés et chargés de prendre des souscriptions à St Marc ; Mrs J.B.E. Durocher et F. Côté dans la paroisse de St Charles ; Mrs P. Spink et And : Ducharme dans le village.

4°. Que Mrs L. C. Duvert, le Dr Duvert, S. Marchesseau, J.B.E. Durocher, A. Ducharme et J. P. Boucher-Belleville forment le Comité pour faire un projet de règlement, qui devra être soumis à l'assemblée générale.

5°. Qu'une assemblée générale soit convoquée pour Dimanche prochain, pour nommer un Président, un Secrétaire, un Trésorier et un Bibliothécaire, et prendre en considération le projet de règlement que présentera le Comité à cet effet.

F. C. DUVERT Président.

J. P. BOUCHER-BELLEVILLE Secrétaire.

L'éditeur d'une feuille de Montréal espère que les membres de l'assemblée du comté de Terrebonne pourront lui dire dans quel état est la province, car en vérité, ajoute-t-il, nous n'y comprenons pas grand chose. Cet aveu est tardif, mais en fin c'est un aveu. Il fait honneur à la bonne foi de l'éditeur. Il y avait longtemps que le public pour sa part s'apercevait qu'il écrit ab hoc et ab hac sur des choses qu'il n'entend pas.

Cas singulier de ressemblance.—Une jeune femme fut accusée dernièrement devant la police correctionnelle de Bruxelles d'avoir volé du bois. L'accusée repoussa l'accusation et dit que ce devait être sa sœur. Celle-ci fut amenée devant la cour et la ressemblance entre elle fut jugée si frappante que le tribunal craignant de commettre l'innocent, les acquitta toutes deux.

Les journaux anglais parlent d'un pari, d'après lequel un individu du nom de Townsend devait faire à pied le tour d'une place publique, à Westminster, cent fois en douze heures de temps. Ce circuit répété cent fois devait former une distance de cinquante sept milles, à peu près 19 de nos lieues. Outre cela pendant les douze heures stipulées il devait prendre ses repas accoutumés et douze verres d'eau. Il acheva son centième tour sept minutes avant que les douze heures fussent écoulées. — Nous avons vu ici, il y a quelques années, un jeune Canadien parcourir à pied une distance de 21 lieues, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher. C'était pendant les longs jours de l'été. Il n'était nullement fatigué, quoiqu'il fût chaud et qu'il portât un paquet. Après cette rude tâche accomplie, il fit encore deux ou trois lieues pour se rendre chez une de ses sœurs où il voulait coucher. On dit qu'en y arrivant il sauta à pieds joints une barrière qui se trouvait devant la maison.

Tout le monde avait compris des gens même de bon sens que l'éditeur de certaine feuille avait voulu faire une affaire politique d'un diner où se trouvaient quelques amis. Il est vrai qu'ils ne trouvaient pas là beaucoup de bon sens. Le véritable censeur vient les détromper en disant qu'il n'a jamais voulu donner à entendre que cette fête ait été dans un but politique. Il voulait tout simplement rassurer ses lecteurs bureaucrates en leur montrant par un exemple qu'un honnête constitutionnel n'a pas autrement à craindre des patriotes que d'en être méprisé quelquefois, que Jean Baptiste n'est pas un ogre, qu'il ne mange pas plus de bureaucratie qu'il ne fait cas des hommes sans aveu dont la mission est de le calomnier.

Rupture de promesse de mariage. — Une cause de cette nature vient d'être jugée à Montréal. Une Demoiselle Maria Boulter était plaignante et Mr. Samuel Workman défendeur. Le Jury a alloué £75 de dommages à la Demoiselle, disant que, si la fortune du défendeur le permettait, il aurait porté le dommage à une somme beaucoup plus haute. Mr. le Juge Rolland qui présidait la cause, a dit que pendant sa pratique, qui est de 30 ans, il ne s'était jamais présenté une semblable cause.

La Gazette de Montréal dit que le Gouverneur en Chef a demandé dernièrement à six Messieurs de cette ville s'ils accepteraient la situation de commissaires pour la décision des petites causes. Ces Messieurs sont C. S. Rodier, J. J. Gambe, Jos. Roi, N. P. L. J. A. Gagnon et Wm. Molson. Mrs. Rodier et Roi seraient les seuls qui auraient accepté.

Envoi par la maille. — Un Marchand de Baltimore reçut dernièrement d'un de ses débiteurs à Alexandrie E. U. une lettre par la maille qui renfermait, soigneusement enveloppée dans un morceau de papier séparé, une pièce de trente sols, qui lui était remise avec beaucoup de fidélité, comme le montant de l'intérêt de sa dette. Le créancier payait cinquante sols pour le port de la lettre. Si tous les débiteurs de cet honnête marchand le payent avec une égale fidélité, il pourra être longtemps avant d'être riche.

Blé. 1600 minots de beau blé du Haut-Canada ont été offerts sur le marché de Montréal à 5 chelins 10d. mais à ce prix le marchand n'a pu trouver un acheteur.

MARIAGES.

— A Montréal par le révérend M. Bethune, John McGillis, ecuyer, avocat, à Dlle Eliza Caldwell.

— A Montréal le 18 par le Révd. Messire Fay cure, M. François Ephrem Hudon, marchand, à Dlle Justine Saome Hurtubise, de la Côte St. Antoine.

DECES.

Décédé. — En ce Village, Mercredi, 18 Eugénie enfant de Mr. Ant. Laurendeau, Tabacconiste, âgée de 13 mois.

A Québec le 19 J. B. Oncille, âgé de 80 ans, bedeau de l'église cathédrale de cette ville depuis 24 ans.

A Montréal le 16, Marie Emilie Leocadie Malvin, enfant de Joseph Bourret, ecuyer, âgée de 10 mois.

A Boucherville, le 16, M^{me} Charlotte Babin, âgée de 74 ans, épouse de M. Jos. Four nier.

A St Ours le 15 Madame Angelique Larivière, Veuve Emery, à l'âge avancé de 86 ans.

A St Mathias, le 16, M. Chs. Vinet, âgé de 91 ans, ancien et respectable citoyen de cette paroisse.

Le 11 du courant au Chateau Richer, M. Ignace Lefrançois, ancien et respectable cultivateur du lieu à l'âge de 74 ans.

Le 17 du courant, à l'âge de 27 ans, Dame Isabella Wilson épouse d'Henry Cote, marchand de Québec.

A la Pointe Claire, le sept du présent, Dame Louise Legault, veuve de feu Jean Marie Valois à l'âge de 74 ans et quelques mois.

— A Montréal, le Docteur Ed. MOREAU. Ce jeune citoyen s'est vu forcé de payer tribut à la nature presque à la fleur de son âge. Il laisse une épouse, des enfants en bas âge et de nombreux amis pour le pleurer.

— Au même lieu le 15 Marie Edwidge Elmiré enfant de Mr. Jodoin, marchand, âgée de 7 mois et huit jours.

— A Vandreville, le 8 du courant Joseph Fortune, Ecr., colonel demisec.

AVIS.

Le Soussigné, Curateur élu à la succession vacante de feu Olivier Hubert Laparre, ci-devant Marchand dans ce village, prévient tous ceux à qui la dite succession peut-être endettée depuis la cession de ses biens à ses créanciers, de présenter leurs comptes d'ici au six Juin prochain, après l'Encaissement des meubles qui aura lieu ce jour là à dix heures du matin en la maison de Madame Dutilleul.

OL. CHAMARD.

St. Denis ce 16 Mai 1826.

INSTRUCTION. — ECONOMIE POUR LE PRÉSENT ; RICHESSE POUR L'AVENIR. — Si tous les enfans d'un village étaient soigneux, propres, et bien rangés ; s'ils étaient obéissans envers leurs parents, doux envers leurs camarades, et justes envers tout le monde ; s'ils pouvaient lire les livres qui leur apprendraient à se bien conduire et à exercer un bon métier ; s'ils savaient écrire et compter assez bien pour tenir leurs affaires en règle et faire une lettre ou une quittance quand il leur en faudrait, les pères et les mères, débarrassés de beaucoup de soins et de soucis, vivraient plus heureux ; les maîtres auraient de meilleurs domestiques ; les manufacturiers et les propriétaires de meilleurs ouvriers, et tous une plus grande sécurité ; car nous serions gardés par la probité de chacun.

Mais la paroisse est pauvre, et il nous faudrait l'argent pour établir une école ; c'est là la difficulté la plus grande que nous avons à vaincre ; tâchons de la surmonter, si nous le pouvons, sans trop nous incommoder. Calculons ce que nous coûtera l'entretien d'une école ; tout bien compté, le bâtiment, le maître, les livres, le papier, et les autres dépenses avec économie ; chaque enfant devra payer par année, pour son instruction, huit francs ; mettons-en neuf pour ne rien hasarder, et payer aux dépenses imprévues.

Neuf francs par an, ce n'est qu'un demi-sou par jour ; ce sera un sou si vous avez deux enfans et si par conséquent vous devez payer double. Il n'est que deux moyens d'obtenir cette somme : l'un de travailler un peu plus, l'autre d'épargner quelque chose sur la dépense. Si chaque jour vous voulez travailler un peu plus, il faudra prendre sur le temps que vous dépensez à dormir, à causer, ou à ne rien faire. Si vous épargnez sur votre dépense, il faudra vous imposer quelques légères privations. Dans l'un et l'autre cas, c'est de l'économie : dans le premier, vous économisez sur le temps employé au repos ou au sommeil ; dans le second, sur l'argent que vous avez gagné avec le temps.

Si l'on fait l'école sur l'argent, soit sur le temps, soit sur l'argent, nous aurons à quelques regrets à vous le conseiller ; car vous n'avez pas d'argent à dépenser, et nous étions habitués à ne pas en avoir.

Une personne qui travaille, par jour, douze heures, fait une assez bonne journée ; cependant il lui reste encore douze heures pour le sommeil ou le repos. Si elle gagne trente sous, et c'est bien peu de chose, elle obtient par heure deux sous et demi. Il lui suffit donc d'économiser une heure par jour sur les douze qu'elle donne au repos, pour acquiescer le moyen de faire instruire cinq enfans, et douze minutes seulement si elle n'a qu'un enfant à envoyer à l'école. Six minutes suffiraient si le sacrifice était partagé entre le père et la mère.

Il se trouvera peut-être parmi nous quelques personnes qui jugeront ce sacrifice pénible. Le repos est un plaisir bien doux, surtout quand on a travaillé. Sacrifier douze minutes sur douze heures, c'est beaucoup, quoique ce soit aussi quelque chose que d'avoir un enfant bien élevé. Il est un moyen d'éviter ce sacrifice, c'est d'économiser sur l'argent au lieu d'économiser sur le temps. Une famille qui ne dépense que trois francs par jour, tout compris, logement, nourriture, vêtements, linge, blanchissage, fait une petite dépense. Si elle avait un enfant à envoyer à l'école, il lui suffirait, pour payer ses frais d'instruction de diminuer la consommation journalière de la valeur d'un demi-sou, c'est-à-dire de la cent vingtième partie. Si sa dépense était de six francs à lui suffirait d'économiser le deux-cent-quarantième partie de ses dépenses de chaque jour.

Enfin, s'il est quelqu'un qui trouve que douze minutes prises sur son repos, ou un demi-sou retranché de la dépense de la famille, sont une privation trop dure, il peut la rendre plus légère. S'il faut porter la moitié de l'économie sur le temps, l'autre moitié sur la dépense, il lui suffira, pour obtenir l'argent dont nous avons besoin, de prendre six minutes sur le sommeil ou le repos, et un quart de sou sur ses consommations. C'est peu de chose, vous en conviendrez, si vous considérez qu'il s'agit de l'avenir de vos enfans.

Voilà pour la dépense. Voici maintenant quels sont les bénéfices qu'elle produira pour vous, une école, sans compter ceux de l'instruction. L'enfant que vous envoyez à l'école vous coûte cher sans doute, un demi-sou par jour ou douze minutes de travail sont quelque chose pour celui qui n'a pas d'autre fortune que ses bras ; mais avez-vous compté ce que coûte l'enfant qui reste à la maison ou qu'on laisse courir dans les rues ?

Premièrement, il faut le garder ou le faire garder par un autre enfant qui déjà pourrait faire quelque chose. La garde ou la surveillance ne sont pas continues ; mais enfin il en faut un peu. Combien de minutes par jour ? au moins douze, même aux parents les plus négligés.

L'enfant restant à la maison ne s'y tient pas comme un meuble ; il va, vient fait du bruit, dérange les gens qui travaillent. On le gronde, on l'impatiente ; on le bat quelquefois, et cela ne se

fait point sans qu'il en coûte du temps, et sans que le travail en souffre. L'enfant le plus soumis vous en conviendrez, fait perdre pour cela la plus de douze minutes, seconde dépense qu'il faut ajouter à la première.

Pour un enfant, quand il est désœuvré, le plaisir de détruire est le premier de tous, après la gourmandise. Si vous le gardez à la maison, et s'il n'est pas sans cesse surveillé, il gâte tout ce qui lui tombe sous la main, et quelquefois se blesse. Celui qui ne cause du dégât que pour un demi-sou par jour est un des mieux rangés ; troisième dépense à noter.

Un enfant ne peut rester toute la journée dans la maison ; il va courir les rues ou les chemins.

S'il est petit, il gâte ses vêtements : il les sale, les déchire plus qu'il ne ferait étant à l'école ; et comme il faut un peu plus tôt ou un peu plus tard les raccommoder et les laver, cela coûte encore du temps et de l'argent. En portant cet article à un demi-sou par jour c'est le mettre au taux le plus bas ; quatrième dépense à ajouter aux précédentes.

[A continuer.]

AGRICULTURE.

COCHONS.

Il n'est pas d'animal dont on puisse tirer un plus grand parti : tout son corps est susceptible de recevoir des emplois utiles, et se présente sous diverses formes à la table des riches comme à celle des pauvres. C'est surtout à la campagne qu'il est indispensable d'en nourrir, puisque sans lui une foule de déchets seraient perdus, et d'en avoir dans le saloir, puisque sa chair se conserve toute l'année, et l'este mieux pour les travaux pénibles que les autres viandes, dont on ne saurait d'ailleurs disposer longtemps pendant les grandes chaleurs.

Vorace et robuste, le cochon mange de tout sans choix, et vit dans tous les climats sans y souffrir.

A la vérité, le cochonait l'herbe de nos pâturages et des prairies artificielles ; mais il se nourrit des déchets du jardinage, de la cuisine et de la laiterie, des chairs d'animaux, de poisson, de marcs, et de résidus des pressoirs, des brasseries, des distilleries, des huileries, et des fonderies de suif. Ainsi, quelle que soit la nature du terrain que l'on habite, si l'on a beaucoup d'issues à sa disposition, on peut partout le nourrir et l'engraisser parfaitement. Il est donc à propos de faire choix de la plus forte race, de celle qui peut acquiescer un grand volume de chair, de lard et de graisse.

Quoiqu'on en dise, le cochon aime la propriété et elle lui fait du bien. Ce n'est que pour se défendre des insectes qui le tourmentent et des dérangements qu'il se vautre. Lavé de temps en temps, il s'en trouverait bien, puisqu'on le débarrasserait ainsi des poux qui le rongent. On croit à tort aussi que la truie est disposée à manger ses enfans, parcequ'on remarque qu'elle se jette sur son delivre pour le dévorer ; mais la vache et les autres femelles en font autant, et le mangent sans inconvénient, peut-être même avec un résultat avantageux.

Pour avoir de beaux produits, et en retirer tout le bénéfice désirable, on choisit un bon verrat dans l'une des variétés que nous avons signalées. Il doit être fort, et âgé d'un an à dix huit mois ; il peut servir pendant trois années, et il suffira à vingt truies. Toutefois on préfère, dans la plupart des exploitations, employer le verrat de huit à dix-huit mois, et le châtrer ensuite, parcequ'il devient féroce au-delà de cet âge, et que d'ailleurs sa chair serait moins bonne si on tardait plus longtemps à lui faire subir la castration.

La truie sera forte, longue, grosse, large des reins et des épaules, présentant un ample ventre et seize mamelles allongées. Il est à désirer en outre que son caractère soit doux et ses habitudes tranquilles. Cet animal est très fécond. On la fait couvrir lorsqu'elle est âgée d'environ un an, vers le mois de novembre ou de décembre, puis de mai ou de juin. Chaque portée produit près de douze cochonnets. Elle met bas deux fois par an. Il y a des truies qui donnent annuellement plus de trente petits. La fécondité de la truie est telle qu'on en a vu une qui, en deux ans, dans quatre portées, mit bas cent quatorze petits cochons bien nourris (10 24 ; 20 28 ; 30 30 ; et 40 32). C'est une calamité qu'une telle abondance : les petits sont chétifs, affamés, et périssent en grande partie.

Durant le dernier mois de la gestation, on nourrit la truie un peu mieux qu'à l'ordinaire, sans toutefois s'exposer à l'engraisser, ce qui rendrait plus difficile sa mise bas, et diminuerait d'ailleurs la quantité de son lait. Dès qu'elle est délivrée on lui donne, pour la restaurer et la fortifier, un mélange tiède d'eau, de lait et d'orge crevés. Tant qu'elle allaite elle a besoin d'une nourriture substantielle. Ainsi on ne lui épargne pas ce qu'il y a de meilleur dans les déchets et on y ajoute de la farine, soit d'orge, soit de sarazin, des pommes de terre et des carottes cuites, des feuilles

de choux et d'ormes.

L'orge cuite en grain plutôt que moulue, est la nourriture qui convient le mieux à la truie, tant qu'elle allaite ; on peut aussi donner de même le blé d'Inde et le sarazin. Au surplus, on varié avec succès la subsistance : l'animal s'en trouve mieux. Les substances un peu acides par la fermentation, ou dans lesquelles on mêle du petit-lait, sont favorables à la santé des cochons et les préviennent de plusieurs maladies.

Si le tems est beau, on peut laisser sortir la truie qui reviendra d'elle-même quand il sera utile qu'elle fasse teter ses cochonnets, à la proximité desquels on tiendra un baquet très peu profond, rempli d'eau blanchie avec un peu de son et de farine d'orge.

Quand la portée est composée de plus de sept ou huit individus, et que par conséquent ils affaibliraient la mère, on en supprime un tiers au bout de trois semaines et même un peu auparavant. Ce sont des cochons de lait, dont la chair est très délicate, et qui se vendent quelquefois avantageusement. On réserve de préférence les mâles, parcequ'ils deviennent plus gros, et qu'ils mangent plus vite, leur lard est plus ferme quoique celui des femelles soit plus abondant.

Pour soulager la mère et faciliter l'accroissement des enfans, on leur donne, à mesure qu'ils prennent de la force, des laitages avec un peu de farine d'orge ou de sarazin, avec des pommes de terre cuites, avec de la farine de pois ou de fèves. A deux mois, on peut sans inconvénient les séparer complètement en les séparant d'avec la truie. Ils vivent alors comme les autres cochons, avec les quels toutefois il ne faut pas encore les laisser manger, parceque les plus forts écarteraient et pourraient blesser les plus faibles.

La laitue est très bonne pour les cochons de tout âge ; elle les rafraîchit, et c'est ce dont ils ont constamment besoin.

Quand les cochonnets ont acquis trois mois, on châtré ceux qui ne sont pas destinés à la reproduction. C'est seulement à dix-huit mois que cet animal a pris tout son accroissement, et s'il a été bien nourri à partir de son neuvième mois, il a acquis une forte corpulence et une bonne chair. Il doit avoir au moins un an pour bien prendre la graisse, pour donner une viande de bonne qualité et un lard ferme ; l'automne et l'hiver sont les saisons les plus favorables pour l'engraisement. A cette époque on lui donne de la litière, et on tient son étable saine et sèche. Pendant l'été il doit coucher sur la dure, dans un endroit sec et frais.

Avant de procéder à l'engraisement des cochons, il faut s'occuper de les mettre en chair et de les bien disposer. Nourris pendant la belle saison avec les déchets et les issues des laiteries et des cuisines, avec les herbes qu'ils paissent quand elles sont tendres, soit graminées proprement dites, soit luzernes et trèfles, on leur donne à la fin de l'été et au commencement de l'automne les fruits de saison, quelques légumes, et on ajoute dans l'auge où on leur livre leur pitance quotidienne, un peu d'orge en farine, ou toute autre nourriture substantielle. Quelques tourteaux ou marcs de semences oléagineuses sont bons aussi pour préparer le cochon, mais il ne faudrait pas l'engraisser avec ces objets qui communiqueraient à sa chair une saveur désagréable. La paille de terre qui le nourrit passablement, l'engraisse mal : la chair a peu de goût, la graisse peu de consistance. Les feuilles cuites de l'ormeau, de l'ortie et des légumes sont propres à être jointes, avec le son ou un peu de farine, à sa nourriture.

Pendant qu'il est ainsi retenu à l'étable, il ne doit pas manquer d'eau propre, blanchie d'un peu de son, ni même de petit-lait afin qu'il se désaltère au besoin. Moins il boit, plus promptement il engraisse.

Nous avons parlé de la castration des cochons : plus l'animal est jeune, moins il en souffre, et plus sa chair est délicate ; mais il acquiesce plus de grosseur quand il ne subit cette opération qu'à quinze ou dix-huit mois. Il est convenable de n'y procéder que par un tems doux et plutôt chaud que froid.

On s'exposerait à être trompé sur la valeur d'un cochon, si on l'achetait sans lui avoir visité les deux cotés de la langue, partie où la laderie se manifeste. Plus il y a de grains ou tubercules blancs, plus le mal est avancé : alors les soies s'arrachent plus facilement et présentent à leur naissance un peu de sang. L'animal est souffrant et sa mort est prochaine. Sa chair est dégoûtante, désagréable au goût et malsaine.

CODE PÉNAL IRLANDAIS, etc.

Continué du N^o. 43. Vol. 3 de l'Echo.

Instructions sous seing manuel au lieutenant général, Sir George Provost, baronnet, comme capitaine général et gouverneur en chef de la Provin-

ce du Bas-Canada, datées de Carlton-House le 22 octobre 1811, dans la 53^{me} année du règne de sa majesté (George III.) § 42. Vu que l'établissement de réglemens convenables, dans les matières de droit ecclésiastique, est un objet d'une grande importance, il sera de votre devoir indispensable de ne rien régler à cet égard qui ne puisse convenir à nos nouveaux sujets, dans les points où ils ont droit à quelque indulgence. Vous rappelleront que c'est à une tolérance du libre exercice de la religion de Rome seulement qu'ils ont droit, mais non aux pouvoirs et privilèges d'icelle, comme église établie ; ces pouvoirs et privilèges étant les attributions de l'église anglicane seulement.

§ 43. D'après ces principes donc, et afin que notre suprématie, dans les matières tant ecclésiastiques que civiles, puisse avoir son plein et entier effet, nous voulons, et c'est notre plaisir.

1^o. Que tous appels à aucune juridiction ecclésiastique étrangère, ou correspondance avec icelle, de quelque nature qu'ils puissent être, soient absolument défendus, et ce sous les pénalités les plus sévères.

2^o. Que les pouvoirs épiscopaux ou vicariaux ne soient exercés dans notre dite province par aucune autre personne de la religion romaine, que celles qui sont officiellement et indispensablement nécessaires pour le libre exercice de la dite religion ; et jamais, dans ces cas, sans une licence et permission de vous, sous le sceau de notre dite province, et seulement pour le tems de notre bon plaisir, et sous telle limitation et restriction qui correspondent à l'esprit et aux clauses de l'acte du parlement de la 14^e année de notre règne, qui pourvoit plus efficacement au gouvernement de la province de Québec ; et qu'aucune personne ne puisse recevoir les ordres sacrés, ni prendre une cure d'âmes, qu'après avoir obtenu de vous une permission écrite.

3^o. Qu'aucun individu professant la religion de l'église de Rome n'ait permission d'occuper aucun bénéfice ecclésiastique, ou d'en percevoir les fruits, à moins qu'il ne soit Canadien de naissance (ceux qui sont actuellement en possession de tels bénéfices sont exceptés,) et qu'il n'ait été nommé par nous et sous notre autorité ; et que tout droit ou prétention de droit, dans aucune autre personne, de nommer, présenter ou pointer à aucun bénéfice vacant, à l'exception de ceux qui prétendent au patronage des bénéfices, comme un droit civil, soient absolument abolis ; aucun individu ne pourra retenir plus d'un bénéfice, ou du moins pas plus de bénéfices qu'il n'en peut être desservi facilement par un seul bénéficiaire.

4^o. Qu'aucun individu professant la religion de l'église de Rome ne soit nommé curé d'aucune paroisse dans laquelle la majorité des habitans sollicitera la nomination d'un ministre protestant ; dans un tel cas le ministre sera un ministre protestant, qui aura droit à toutes les dîmes payables dans la dite paroisse ; mais cependant les catholiques romains pourront avoir l'usage de l'église pour le libre exercice de leur religion, dans les temps où elle ne sera pas occupée par les protestans pour leurs actes religieux ; et de même les habitans protestans dans toute paroisse où la majorité des habitans sera composée de catholiques romains, auront néanmoins l'usage libre de l'église pour l'exercice de leur religion, dans les temps où elle ne sera pas occupée par les catholiques romains pour leurs actes religieux.

5^o. Qu'aucun pasteur professant la religion de l'église de Rome, nommé à aucune paroisse, n'aura le droit de percevoir les dîmes des terres et propriétés occupées par des protestans ; mais ces dîmes seront reçues par telles personnes que vous nommerez, et seront réservées entre les mains de notre receveur général, comme dit est, pour le soutien de notre clergé protestant ; dans notre dite province y résidant actuellement et non autrement, suivant les directions que vous recevrez de nous pour cet objet ; et pareillement, toutes les rentes et profits d'un bénéfice vacant seront, pendant la dite vacance réservés et appliqués aux mêmes usages.

6^o. Que tous les individus professant la religion de l'église de Rome, qui sont déjà en possession de bénéfices ecclésiastiques, ou qui, par la suite, y seront nommés ou qui pourront recevoir une permission d'exercer quelque pouvoir ou autorité qui y a rapport ; feront et souscriront en votre présence dans le conseil ou en présence, de telle personne que vous nommerez le serment requis par la dite acte du parlement, passé dans la 14^e année de notre règne, intitulé : Acte pour pourvoir plus efficacement au gouvernement de la province de Québec en l'Amérique septentrionale.

7^o. Que tous curés de paroisses professant la religion romaine, qui ne sont pas sous la juridiction ecclésiastique de l'évêque de Québec, retiendront leurs bénéfices respectifs, pendant leur bonne conduite ; sujets néanmoins, dans le cas d'une conviction d'offenses criminelles, ou sur preuve de mœurs débauchées, tendantes à troubler la paix et la tranquillité de notre gouvernement, à être privés de leurs bénéfices ou suspens par vous.

8^o. QUE TELS ECCLÉSIASTIQUES QUI JUGERONT DEVOIR ENTRER DANS LE SAINT ETAT DU MARIAGE, SERONT RELEVÉS DE TOUTES LES PENALITES AUXQUELLES ILS AURAIENT PU ETRE ASSUJETTES DANS CE CAS PAR L'AUTORITE DE LA COUR DE ROME.

9^o. Que la liberté d'enterrer les morts dans les églises et cimetières soit accordée indistinctement à toutes les sectes chrétiennes.

10^o. Que l'on prie pour la famille royale dans toutes les églises et lieux de culte public, de la même manière et d'après la formule usitée dans ce royaume ; et que nos armes et insignes soient placés, non seulement dans toutes les dites églises et lieux de culte public, mais encore dans toutes les cours de justice, et que les armes de France doivent être ôtes de toutes les églises et cours de justice où elles peuvent se trouver encore.

11^o. Que les sociétés des prêtres romains, dénommés les séminaires de Québec et de Montréal, continueront de posséder et d'occuper leurs maisons de résidence, et toutes autres maisons et terres auxquelles ils avaient un droit légal au 13^e jour de septembre 1759, et il sera permis à

ces sociétés de remplir les vides, et admettre de nouveaux membres, suivant les règles de leurs statuts; et d'instruire les jeunes gens, afin de les qualifier pour le service des cures, à mesure qu'elles deviendront vacantes. C'est néanmoins notre volonté et bon plaisir que non seulement les dits séminaires, mais toutes autres communautés religieuses, pendant le temps qu'elles existeront soient sujettes à être visitées par vous, notre gouverneur, ou toute autre personne ou personnes que vous nommerez pour cet effet; et aussi soient sujettes à tels nouveaux réglemens que vous, avec l'avis et consentement de notre dit Conseil Exécutif, jugerez convenable d'établir et d'ordonner;

12°. Nous voulons, et c'est notre plaisir, que tous autres séminaires religieux et communales (le corps des jésuites excepté) demeurent pour le présent en possession de leurs propriétés et y continuent jusqu'à ce que nous sachions jusqu'à quel degré ils sont, ou ne sont pas, nécessaires au libre exercice de la religion de l'Eglise de Rome. QUE PERMIS dans notre dite province; mais vous ne pourrez pas permettre l'entrée de nouveaux membres dans aucune des dites sociétés ou communautés (excepté dans les communautés religieuses de filles), sans nos ordres exprès pour cet effet; — Que la société des jésuites soit supprimée et dissoute, et ne soit plus continuée comme corps corporé ou politique; et que tous leurs droits, possessions et propriétés soient placés à notre disposition, pour être employés à tels usages que nous jugerons à propos d'indiquer par la suite: — Que les membres actuels de la dite société telle qu'elle est à Québec, soient pourvus de pensions et salaires convenables pendant leurs vies naturelles; — Que tous missionnaires des sauvages, soient qu'ils soient nommés par les jésuites, ou par quelque autre autorité ecclésiastique de l'Eglise romaine, soient retirés de leurs missions par degrés, et à telles époques et en telle manière que cela sera agréable aux dits sauvages, et compatible avec la sûreté publique; et des ministres protestants nommés à leur place; — Que défenses expresses soient faites, sous peine de privation de leurs bénéfices, à tous individus ecclésiastiques de l'Eglise de Rome, d'influencer en aucune manière les testaments de qui que ce soit; d'engager des protestants à devenir papistes, ou de discuter avec eux sur des matières de religion, (et les ministres anglicans, s'il le faut? On se rappelle du sermon prêché le jour de l'an 1835 dans la cathédrale anglaise à Québec, la circulaire des cinq ministres pour empêcher leurs fidèles d'assister à la célébration de la St. Patrice dans une église catholique, &c. &c.); et qu'il soit défendu aux prêtres romains de déclamer dans leurs sermons contre la religion de l'Eglise d'Angleterre.

La dépêche de Lord Aberdeen à Lord Aylmer à l'égard du Séminaire de Montréal, la création secrète de paroisses Anglaises au milieu de la population catholique, celle d'un Evêque anglican à Montréal (dont le district compte 229,293 catholiques, 26,361 protestants dissidents et à ce que l'on dit 21,952 anglicans qui ont seuls droit au septième des terres incultes); l'ordre de créer encore des paroisses anglicaises; le fanatisme des orangistes et les excès qui en sont journellement le résultat. Il faut l'espérer, ouvriront enfin les yeux des Canadiens et surtout de leur clergé vertueux qui à la fin, doit s'apercevoir qu'il ne peut rien espérer de cette inépuisable minorité politique et religieuse qui la flâte aujourd'hui afin de séparer le peuple de ses ministres et de pouvoir mieux écraser l'un et les autres si elle réussit dans ses projets iniques.

NOTICE SUR JEANNE LEBER, DÉCÉDÉE

RECLUSE A LA CONGREGATION.

[Article Communiqué.]

La sainte fille, Jeanne Leber, naquit à Montréal en 1661 de M. Jacques Leber, le plus riche marchand alors du Canada. Dès son enfance elle montra beaucoup de piété et d'éloignement pour le monde. Pourtant elle aurait pu jouer un rôle brillant vu la fortune et le grand crédit de sa famille. Elle se lia d'amitié avec Marie Charly, Sœur de la Congrégation, dont la vertu éminente la charmait. C'est en conversant sur des sujets de piété avec cette servante de Dieu que la vertueuse Jeanne trouvait ses délices et sa consolation sur cette terre, qui pour elle était un véritable exil.

Le ciel lui ayant enlevé cette chère amie par la mort, Jeanne se dégoûta du monde plus que jamais, et songea à vivre plus entièrement à Dieu. Sans quitter la maison paternelle, elle ne voulut plus conserver absolument aucun rapport avec le monde pas même avec ses proches parents; et pour cela elle prit le généreux parti de se condamner elle-même à une solitude perpétuelle qu'elle garda long temps dans la maison paternelle. Jusqua ce qu'en fin elle se fit recluse à la Congrégation à l'occasion que je vais dire.

Comme la maison de ses parents était sur la place d'armes, proche de l'Eglise paroissiale, elle venait tous les soirs vers 11 heures se renfermer dans ce saint lieu pour converser avec son Dieu jusqu'au matin sans être vue ni troublée par personne. On lui avait donné pour cela les clefs de l'Eglise. Un soir qu'elle se rendait à l'Eglise, des jeunes gens, soit par mauvais dessein, soit pour lui faire peur seulement, la poursuivirent en criant. Elle courut effrayée se réfugier dans l'Eglise, qu'elle eut le temps d'ouvrir et de fermer, avant qu'ils fussent venus jusqu'à elle. Craignant une semblable attaque, elle résolut de se mettre dans un lieu où elle fut à portée de parler sans cesse à Dieu, et séparée du monde entier.

En 1692 la Sœur Bourgeois avait parlé de bâtir l'honneur de la sainte Vierge une Eglise pour sa communauté. Jeanne Leber ayant été prise dans sa solitude ce dessein, sa tendre dévotion à Marie lui inspira l'idée de contribuer à cet édifice; et en effet elle en fit la plus grande dépense; de sorte qu'on peut dire que c'est à elle qu'on doit la construction de cette Eglise. Dans le contrat passé entre elle et la Sœur Bourgeois en date du 4 Août 1696, Jeanne qui pensait à se retirer pour toujours dans cette maison de Dieu et de Marie, stipula cette condition, qu'il lui serait permis de s'y réserver un logement pour y finir ses jours. De sa solitude la sainte fille donna cette Eglise de plus vases sacrés et ornemens travaillés de ses propres mains; car elle était très habile dans les ouvrages propres aux personnes de son sexe; en sorte que par ses soins on fut en état d'y célébrer la sainte Messe pour la première fois, le jour de la Nativité de la Sainte Vierge, 8 Septembre 1695.

La veille de cette première Messe la pieuse fille avait été conduite solennellement par le Clergé de chez ses parents à la Congrégation. Une petite chambre de la quelle par une petite grille elle voyait le Saint Sacrement, fut le lieu où elle fut enfermée comme Recluse. Elle y vécut en silence, ne parlant par une grille qu'à son confesseur pour les affaires de sa conscience, jusqu'au 3 Octobre 1714 où elle passa de la terre au ciel. Prier, méditer, s'entretenir avec J. C. présent dans le tabernacle était sa continuelle occupation. Sa chambre était faite sur le modèle de celle de Lorette, où fut conçu le Verbe incarné, et tout proche de l'Eglise; en sorte que le chevet de son lit n'était séparé que par une épaisseur de quatre ponce de la grille où reposait le Saint Sacrement. Elle avait fait pratiquer à côté de l'autel une porte grillée par laquelle elle entendait la Messe et communiait. Elle lui servait aussi de passage pour aller toutes les nuits faire une heure d'oraison au pied de l'autel sans que le froid rigoureux du hiver l'ait jamais empêchée. Elle déchirait sa chair innocente par de fréquentes et sévères disciplines, couchait sur la dure et dormait fort peu, ne mangeait que des alimens grossiers en petite quantité; et pour se mortifier davantage elle attendait qu'ils fussent gâtés et mois pour s'en nourrir, et les prenait à terre et à genoux, afin que cette posture pénible corrigât un peu ce que cette action a de trop naturel.

Ses délassemens étaient de faire des ornemens pour les Eglises et des bouquets pour orner les autels. La paroisse de Montréal a encore des ornemens travaillés par cette sainte Recluse. Elle faisait aussi des habits pour les pauvres en faveur des quels elle se dépouilla d'une partie de ses biens, pour doter de jeunes orphelines qui se consacraient à Dieu et pour l'instruction des enfans.

Presque 20 ans s'étaient écoulés dans ces exercices de toutes sortes de vertus, lors qu'elle fut atteinte d'une fluxion de poitrine. Sentant sa fin approcher, elle songea à régler par un testament l'usage qu'elle voulait qu'on fit après son décès des biens qui lui restaient encore. Un notaire appelé passa cet acte à sa grille en présence de M. de Belmont, Supérieur du Séminaire, et du chevalier de Longueuil, qu'elle fit son exécuteur testamentaire. Ce testament fait le 9 Septembre 1714 donnait aux Sœurs de la Congrégation un fonds de 17734 livres du Canada pour entretenir autant de pauvres filles que le montant du revenu de ce fonds pourrait suffire, sur le pied de 120 livres par an à chacune, leur apprendre à lire, écrire et travailler aux ouvrages de leur sexe. Les pauvres filles de sa famille seront, dit cet acte, préférées aux autres.

Le mal augmenta, et le 3 Octobre suivant elle s'endormit du sommeil des justes, étant âgée de 53 ans, après avoir vécu de leur vie. Elle fut exposée, le visage découvert, pendant deux jours dans l'Eglise des Sœurs de la Congrégation pour satisfaire la dévotion des habitants de Montréal et des environs. On vint en foule durant ce temps regarder et contempler le saint corps de cette vierge qui joignait la pénitence à l'innocence avait renouvelé l'austerité de vie qu'on a peine à croire des anciens anachorètes. On l'invoqua dès lors avec confiance, et on se distribuait ses pauvres hailons, jusqu'à ses souliers de paille: tous ceux qui purent avoir quelque chose d'elle, s'estimèrent heureux et la conservèrent avec respect comme des reliques. Des prodiges s'opérèrent avant sa sépulture; plusieurs personnes affligées de diverses maladies s'approchèrent de son cercueil, et l'ayant touché avec beaucoup de respect et de foi, furent, dit-on, guéries.

Après ce grand concours on lui fit de magnifiques obsèques avec toutes les marques de la plus profonde vénération. Son corps fut porté à la paroisse où fut chanté le service, et M. de Belmont, Supérieur du Séminaire, et vicaire général de Mgr. de Québec, prononça son oraison funèbre. Il releva les vertus qu'elle avait prati-

quées dans son étroite solitude, et sur tout cette humilité profonde qui lui avait fait cacher ce qu'il y avait de plus admirable en elle; il le compara avec raison aux anciens solitaires de la Thébaïde et de l'Egypte, montra qu'elle était le Phénix de son siècle et l'honneur du Canada; et après l'avoir proposée aux personnes du sexe, comme un modèle à suivre avec d'autant plus d'empressement qu'elle était leur concitoyenne, il les conjura de vivre d'une manière si chrétienne que la vénérable Jeanne Leber, bien loin de les condamner au jugement dernier, se rendit plutôt leur avocate. Enfin il termina son discours en demandant à Dieu que cette belle âme fût toujours la protection de sa patrie dans le ciel puisque déjà tant de fois pendant sa vie elle avait détourné par ses prières les fléaux de la guerre et de la peste de dessus Montréal. Ensuite le saint corps fut reporté dans l'Eglise des Sœurs de la Congrégation où il fut inhumé auprès de celui de M. Jacques Leber, son père, qui avait choisi là sa sépulture. On voit encore l'épithaphe de cette sainte fille dans l'Eglise des Sœurs de la Congrégation, placée au côté droit en entrant, proche de la porte. En cette Eglise reposait aussi le cœur de M. Pierre Leber, son frère, décédé en 1707, dont le corps avait été inhumé à l'hôpital général de Montréal, dont il avait été un des premiers fondateurs.

M. Jacques Leber, père, était un riche marchand, qui par sa probité reconnue s'était attiré l'estime de tout le Canada. Il vécut toujours, en vrai serviteur de Dieu, éloigné du faste, des plaisirs et des maximes du monde, dans les pratiques d'une solide piété, gardant l'équité envers le prochain au dépens même de ses intérêts, supportant fort paisiblement le blâme de ceux qui sans savoir ses intentions censuraient sa conduite. Il ne refusa jamais rien à sa chère fille, et contribua ainsi à tout le bien qu'elle fit, se réjouissant de voir qu'elle employait si utilement les richesses que par ses soins il lui avait légitimement acquises. Ses deux fils étaient aussi des hommes vraiment chrétiens et dignes imitateurs des vertus de leur père.

La mémoire de la vénérable Jeanne Leber, dont la famille existe encore à Montréal et à Laprairie a été et est encore en vénération chez les Sœurs de la Congrégation qui ont reçu d'elle tant de biens spirituels et temporels; elles la révèrent à bon droit comme une de leurs plus signalées bienfaitrices. Sa vie manuscrite est à la Congrégation, et il serait à souhaiter qu'on la publiât pour l'édification du Canada; rien de plus propre que la vie des Saints, principalement de ceux qui ont vécu dans le même pays que nous, à réveiller le cœur et l'âme à la perfection. Ne puis-je donc, se dit-on, faire ce qu'a fait celui qui a été ce que je suis dans le même endroit?

Jeanne Leber avait une singulière dévotion à la Sainte Vierge et à notre Seigneur résidant jour et nuit sur nos autels pour notre amour. C'est cette dévotion à Marie qui la porta à bâtir presque à ses frais l'Eglise des Sœurs de la Congrégation telle qu'on la voit encore, excepté les ornemens ajoutés depuis quelques années. C'est sa dévotion envers J. C. dans le Saint Sacrement qui lui fit fonder dans l'Eglise des Sœurs de la Congrégation la Messe qui s'y dit tous les jours pour la communauté, et l'adoration perpétuelle du très Saint Sacrement. C'est pourquoi une des Sœurs est toujours devant le Saint Sacrement; ainsi cette fille, qui voit et aime Dieu à découvert dans le ciel, l'adore et le prie encore sur la terre par celles qu'elle a chargées de continuer ce qu'elle a fait ici bas toute sa vie.

Je ne doute pas que, si la foi portait encore des personnes à invoquer cette sainte fille, elle n'en reçût des secours particuliers. Sa charité si grande envers les hommes autrefois, quand elle était parmi eux, l'est bien davantage maintenant qu'elle est unie à celui qui est la source de la charité.

AVERTISSEMENTS.

100 DE RECOMPENSE.

U que quelques personnes marquées du Comte de St. Hyacinthe ont par une malchance sans exemple conspué contre le Soussigné, la Recompense susdite sera payée à qui conque fera connaître les vrais coupables de cette honteuse conspiration.

S. T. LESPERANCE.

Laprésentation, 14 Avril 1836.—b. m.

A VENDRE,

ST. CHARLES, à peu de distance de l'Eglise, dans cette partie agréable et fertile arrosée par le beau ruisseau de l'Amiot, une TERRE de quarante arpens sur deux et demie et une autre de vingt cinq arpens sur un, un huitième. Sur ces deux terres se trouvent de belles prairies, une sucrerie, et environ vingt cinq arpens bien boisés. L'une des terres touche à la Rivière Chambly et est bâtie de maison, d'étable et d'une grange de 62 pieds. Pour plus ample information s'adresser sur les lieux au propriétaire soussigné.

MICHEL DUCHARME.

St. Charles, 2 Avril 1836.—j. o.

BARDEAU.

200 CAISSES de Bardes d'un mille chacune garantie d'une qualité supérieure, à Vendre à l'établissement du soussigné.

S. T. LESPERANCE.

Laprésentation, 24 Avril 1836.—b. m.

DISTILLERIE DE ST. DENIS.

On aura toujours à cette distillerie du Whiskies aux mêmes prix qu'à Montréal et qui ne sera nullement inférieur à celui qu'on fabrique en quelque partie du pays que ce soit. On pourra aussi l'avoir en quelque quantité qu'on voudra. Les propriétaires prendront en retour de l'orge, du seigle etc.

W. NELSON ET CIE.

St. Denis 26 Janvier 1836.—j. o.

A VENDRE.

Possession à être donnée immédiatement, UNE TERRE à St. Charles, à environ une demi-lieue du Village-Debartzch et de l'Eglise, de quatre-vingts arpens de long sur trois de large, très agréablement située sur le Richelieu. Il y a sur cette terre soixante arpens en superficie très bien plantés en bois franc avec une SUCRERIE — une MAISON en pierre, de 40 pieds de long sur 25 ou 26 de profondeur très bien finie — une grange en planches avec deux batteries — deux ETABLES — une REMISE de 40 pieds — un HANGAR &c.

La terre est excellente et bien pourvue de fosses et de clôtures. Le propriétaire pourra vendre en même temps tous les instrumens d'agriculture et tous les animaux, consistant en 9 Vaches, 5 bœufs, 5 Veaux, 29 Moutons, &c. Il y a environ 60 arpens de labourés.

Comme cette terre est à ferme, l'acheteur ne pourrait prétendre pour le moment qu'à la moitié des produits, sa condition vis-à-vis du fermier devant devenir pour cette année celle du possesseur actuel. Les conditions de paiement seront très avantageuses. S'adresser au propriétaire soussigné.

VILLAGE-DEBARTZCH, 22 Février 1836. b.m.

CLEMENT LETOUNEAU, FORGERON.

A VENDRE

Cette imprimerie, au bureau du Canadien à Québec chez M. R. Fabre et Cie. à Montréal et chez M. à Trois-Rivières, NOTES DIVERSES SUR LE CANADA par Amury Girod Ecr. Prix 3 chelins. Village-Debartzch 22 Juillet 1835.

BOIS DE CHAUFFAGE.

BOIS AGRÉABLES et commodes PENSION EXCELLENTE. Liqueurs des meilleures qualités.

Village-Debartzch, 15 Décembre 1835.

MADRIERS ET PLANCHES A VENDRE.

des prix modérés par le soussigné, à son Moulin à scier au village de St.

SAVOIR :

Du madrier de Pin et de Pruche, depuis 2 à 4 pouces. De la planche de do do. de toutes dimensions. Il contractera pour aucune quantité et dimension qu'on désirera.

N. B. Le moulin est avantageusement situé pour permettre de mettre ces bois en radeaux sur la Rivière Yamaska, qui, comme l'on sait, est navigable jusqu'à son embouchure.

J. B. DENONVILLE,

St. Pie 17 Mai 1836.—a. f.

A VENDRE A LA MAISON CAANDIENNE.

Rum de la Jamaïque, des Isles sous le vent, Genièvre, de Hollande et de la Russie. Vins, de Madère, de Port, d'Espagne, de Sicile, de France, en variétés; tels que Champagne mousseux Heuritage, Frontignac, Claret &c. &c.

Eau de vie, de Cognac, de Bordeaux, d'Espagne. Liqueurs, Absinthe de Neuchâtel, Kikwasser, &c.

Bière en futs et en bouteilles. Sucre, raffiné et en cassonade—Mélasse eu sel greiner, en quart et en sacs de 4 minots. Poissons fumés et sales. Fayenceries, en papier, assorties pour le commerce de la compagnie. Verriers, en boucaut, même assortiment Bouteilles. Vinaigre, Fromage, Raisin, Poivre, Indigo, café Savons, Chandelle, Amidon, Riz, tabac, Couprose pinte, poudre à tirer, Pipes, &c. Peles, double simple à cu sine canbouses. Câbles et Cordages de toute espèce. Guir, à semelle, à empeigne et à harnais, Chamois. Pierres à Moulages Françaises, Meules à aiguiser. Toiles à Bluteaux toutes fraîches. Chapeaux de Feuilles de Palmier et autres, en variétés. Miroir, en grande variété, cadres dorés. Charrues de fer et autres. Pelles, Bêche, &c. Papeterie, Peignes, Valises, &c. &c.

—DEPLUS—

Leur assortiment général et très-étendu de Marchandises Sèches, de toute espèce, comprenant l'assortiment le plus complet et le mieux choisi.

LAROCHE, BERNARD & Cie.

Montréal, 15 juin 1835.—j. o.

AVIS.

AVIS est par le présent donné que la société qui existe sous le nom et raison de Pacaud, De Labrière et Cie; pour faire le commerce de Banque et de Change à St. Hyacinthe, sera à l'avenir conduite sous les noms et raison d'Archambault, Pacaud, de Labrière et Cie.

St. Hyacinthe 20 Mai 1836.

CATALOGUE DE LIVRES &c. A VENDRE A CETTE IMPRIMERIE.

Traité de Chimie.
Grammaire Anglaise de Meilleur.
Grammaire de l'Homond.
ditto de Bonnaie.
ditto de Chopsal.
ditto française de Boucher.
ditto latine de ditto.
Thèmes de Bonnaie.
Histoire ancienne (abrégé.)
ditto de France (abrégé.)
Géographie de Gauthier.
ditto d'Ansat.
Instructions sur la Santé.
Rhétorique et Eloquence.
Découvertes et Inventions.
Manuel du Savonnier.
ditto du Fabricant de produits chimiques
ditto du Vinaigrier et du Moutardier.
ditto du Cultivateur.
ditto de l'Arpentage.
ditto d'Arithmétique démontrée.
ditto du Pédiat.
ditto de Chamoiseur.
ditto du Porcelainier et du Potier.
ditto de l'Amidonier et du Vermicellier.
Traité de Pneumatique.
ditto d'Hydraulique. (1er. Edit)
ditto d'Hydraulique. (2e. Edit)
ditto des Végétaux.
ditto de l'Art d'écrire.
Art de dégraisser les tissus.
ditto du chauffeur de la cuisine etc.
ditto de fabriquer en pierres factices.
ditto de la teinture de la soie, coton etc.
ditto ditto des laines.
ditto d'écrire l'anglais.
Arithmétique décimale.
ditto en 15 leçons.
Le parfait Oisleur.
Physique du Globe.
Manuel de l'Épave.
Vocabulaire Universel.
Commerce etc. etc.
Selecte à Tito Livio narrations.
2 Horatius Flaccus.
Code d'instructions criminelles.
Almanach de l'année royale de France.
Éléments de Botanique.
Précis d'hygiène.
Mécanique manufacturière.
Culture des Truffes.
Exemples d'écriture.
Journée du Chrétien.
Heures de vie.
Tableau de la Messe.
Exercice à St. Antoine de Padoue.
Neuvaine à St. François Xavier.
Arithmétique de Bibaud.
Hist. abrégée de l'ancien Testament.
Historiettes &c.
Cahiers Blancs pour les écoles.
Poudre à Encre.
Papier.
Instruction.
Histoire d'Espagne.
Psaumes de David.
Cantique.
&c. &c.

VILLAGE DEBARTZCH.

PUBLIE ET IMPRIME TOUS LES JEUDIS PAR

J. P. BOUCHER-BELLEVILLE.

Conditions de la Souscription.

Le prix de la souscription est de deux piastres par Année, outre les frais de Poste, payables d'avance. Ceux qui veulent discontinuer leur abonnement sont obligés d'en donner avis au moins un mois avant leur semestre échu et payer leurs arriérés, autrement ils sont censés continuer à souscrire. Les lettres, paquets etc. doivent être adressés aux Francs de Port à l'Éditeur, au bureau du Journal.

Toute Notice non accompagnée d'ordre sera insérée jusqu'à ce qu'on nous ait écrit d'en discontinuer la publication.

(Les Messieurs suivants sont respectueusement priés d'agir comme Agents du Journal.)

E. R. FABRE Ecr. Montréal.
Mr. J. B. SCOT. St. Marc.
Mr. E. DUCHARME. (Ibid.)
H. DE ROUVILLE Ecr. St. Hilaire.
L. GAREAU Ecr. Chambly.
Mr. J. COTÉ. Caution.
Dr. DAVIGNON. St. Jean.
Ed. VINCELET Ecr. St. Athanase.
Eust. SOUPRAS Ecr. Pointe-Olivier.
W. U. CHAFFERS Ecr. St. Cesaire.
Dr. DAVIGNON. Ste. Marie.
S. T. LESPERANCE Ecr. Présentation.
H. B. D. BONDY Ecr. St. Pie.
Dr. P. DE LABRIERE. St. Hyacinthe.
T. BRODEUR Ecr. St. Hugues.
P. MENARD Ecr. Verchères.
L. A. ROBITAILLE Ecr. Varennes.
A. C. L. DUPLESSIS Ecr. Contrecoeur.
Col. WEILBRENNER. Boucherville.
Mr. V. GLADU. St. Antoine.
Mr. F. MIGNEAULT, M. P. St. Denis.
Dr. MEILLEUR, M. P. L'Assomption.
C. COURTEAU Ecr. M. P. F. St. R. L'Assomption.
Mr. P. FORTIN. Laprairie.
Mr. M. LECLAIRE. St. Ours.
N. C. WALLING Ecr. Châteauguay.
A. HOLMES Ecr. St. Luc.
J. R. TRANCHENMONTAGNE Ecr. Berthier.
Mr. B. JOASSIM. Soulanges.
C. GERMAIN Ecr. St. Vincent de Paul.
J. F. DUPUIS Ecr. St. Jacques.
Mr. SCANNELL. Trois-Rivières.
J. HUBERT fils, Ecr. Machiche.
P. J. MATHON Ecr. Ste. Anne de la Pérade.
El. ROBITAILLE Ecr. Québec.
Capt. J. MANSEAU. Baie du Foulon.
Ch. GIROUX Ecr. Nicolet.
P. C. LOPEL, F. M. Kirkland.
J. C. PHANEUF Ecr. St. Damase.
A. DIONNE Ecr. M. P. F. Kamourisc.
R. BOURDAGES Ecr. St. Thomas.
H. ROY Ecr. Isle Vert.
Mr. R. C. MORGAN. Oswego, N. Y.